



HAL
open science

Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain : analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate mis en place entre août et novembre 2019 par le collectif "Ciudad feminista" à Pedro Aguirre Cerda, commune du péricentre sud de Santiago du Chili

Clémentine Damico

► **To cite this version:**

Clémentine Damico. Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain : analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate mis en place entre août et novembre 2019 par le collectif "Ciudad feminista" à Pedro Aguirre Cerda, commune du péricentre sud de Santiago du Chili. Sciences du Vivant [q-bio]. 2020. dumas-03118416

HAL Id: dumas-03118416

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03118416>

Submitted on 22 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire : 2019-2020

Spécialité/Mention :

Paysage

Spécialisation/Parcours :

Paysage Environnement Participation et
Société (PEPS)

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain.

Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate mis en place entre août et novembre 2019 par le collectif « Ciudad feminista » à Pedro Aguirre Cerda, commune du péricentre sud de Santiago du Chili.

Par : Clémentine DAMICO

Soutenu à Angers le 26 Novembre 2020

Devant le jury composé de :

Président : Sebastien CAILLAULT

Maître de stage : Luciana SERRANO

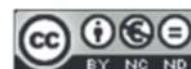
Enseignant référent : Elise GEISLER

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Mustapha EL HANNANI, responsable de parcours

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier chaleureusement l'équipe de Ciudad del Deseo et tout particulièrement *Gabriela, Luciana* et *Antonia* pour leur présence attentive à travers écrans interposés. Merci pour la souplesse infatigable de ces merveilleuses maitresses de stage durant les 8 mois de confinement argentin qui ont fortement chamboulés nos vies respectives ! Gracias, mil gracias por la presencia, el cariño, el acompañamiento !

Un grand merci à *Pati* de Ciudad Feminista et Red Mujeres Zona Sur Chile, et *Camila* et *Carmen*, grandes activatrices du parkour et du skate au féminin. Merci pour les échanges passionnants et passionnés. Merci de vous être rendues disponibles si joyeusement malgré vos suractivités respectives ! Vous m'avez ouvert une portion du monde et ses possibles ! Si po ! Gracias por tanta sororidad !

Merci à *Elise*, son écoute attentive et son accompagnement. Merci de m'avoir poussée de l'avant avec autant d'envie et d'avoir su me rappeler la différence de ton entre militantisme et regard critique sur la militance. Merci à toute l'équipe pédagogique et leur grande capacité d'écoute et d'adaptation !

Un immense merci à *Franco* et *Lluvia*, qui ont su apporter une grande légèreté à mon quotidien et me servir des matés quand je piquais du nez sur mon travail. Merci à tout le quartier Saucelandia dans le Delta du Tigre, cette irréaliste portion du monde mi terrestre, mi aquatique, où la vie a su être douce grâce à une incroyable solidarité de voisinage et beaucoup de rires. Gracias a todos y gracias por tanto.

Merci à *Marie*, son soutien moral à distance d'un océan et ses précieuses relectures. Merci pour ton énergie si entraînante et ces projets futurs qui nous réunissent !

Merci à *Océane* et *Maude* d'être si respectueuses de la vie et ce qu'elles en font !

Merci à Culture Egalité en Martinique (et merci à la Martinique), merci aux luttes pour la légalisation de l'avortement (Que sea ley !), merci à Françaises Vergès, Mona Cholet, Françoise Héritier, Malcolm Ferdinand et tant d'autres auteur.rices ! Merci aux féministes du monde entier, présentes, passées et futures !
Merci de me permettre d'être où je suis, d'étudier, voyager, travailler, merci de me construire et de transformer le monde.

Merci inconditionnel *Mamita* !

Et merci *Pai* d'apprendre à écouter.

« Quand un sujet prête à de nombreuses controverses – ce qui est le cas pour toute question qui, d'une façon ou d'une autre, a trait au « sexe » - on ne peut espérer dire la vérité, on doit se contenter de montrer comment on est parvenu à l'opinion qu'on soutient. »
Virginia Woolf dans « Une Chambre à soi » (1929).

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 – ARTICULATION DES ETUDES SOCIO-SPATIALES ET ACTIVISMES TERRITORIAUX FEMINISTES A LA NOTION DE DROIT A LA VILLE DE HENRI LEFEBVRE : UNE LECTURE COMPLEXE DES PAYSAGES URBAINS ET LEURS PHENOMENES D'EXCLUSION.

1. Le droit à la ville à l'origine de l'expression : le manifeste de Henri Lefebvre.

- 1.1. De quoi « la ville » est-elle le nom ?
- 1.2. Une critique de l'appauvrissement du paysage urbain par un urbanisme endoctriné fonctionnaliste.
- 1.3. Un appel à récupérer le processus de production des villes.

2. Appropriation et droit à l'œuvre, les droits du « droit à la ville » :

- 2.1. L'appropriation : approprier ou s'approprier ?
- 2.2. Le droit à l'œuvre, à l'activité participante selon Lefebvre, irruption plutôt que consultation.
- 2.3. Finalement, quels sont les droits du « droit à la ville » ?

3. « Le droit à la ville » relu par les féministes

- 3.1. L'éternelle invisibilité des femmes et corps féminisés.
- 3.2. Une porte d'entrée par le genre qui implique de nouvelles questions.
- 3.3. Un point sur la notion de genre mobilisée par les féministes

4. Le diagnostic d'un espace urbain depuis les « gender studies ». Les entraves particulières des corps féminisés au droit à la ville.

- 4.1. Un urbanisme androcentrique. Le modèle de la division sexuelle du travail au fondement de l'organisation urbaine moderne.
- 4.2. Violence, sexualisation et harcèlement de rue, les corps féminins en pivot.
- 4.3. Finalement, quels droits particuliers du droit des femmes à la ville ?

PARTIE 2 – METHODOLOGIE ET CONTEXTUALISATION, UNE EXPERIENCE SITUEE : LES ATELIERS AU PARC PIERRE DUBOIS DANS LA COMMUNE DE PEDRO AGUIRRE CERDA.

1. Méthodologie pour l'analyse du cas d'étude.

- 1.1. De la mission de stage au sujet de mémoire, glissement du « care », au droit à la ville et du global vers le local
- 1.2. Analyse des documents communiqués, la méthode des lunettes de genre
- 1.3. Un travail basé sur des entretiens

2. Histoire récente et contexte du terrain d'étude sensiblement liés au droit à la ville.

- 2.1. Pedro Aguirre Cerda (PAC), une construction socio-spatiale fondée sur les revendications de droit au logement.
- 2.2. Portrait de la commune aujourd'hui.
- 2.3. Le projet de Parc Pierre Dubois dans la commune de PAC, du droit logement à la notion de qualité du cadre de vie.

3. Les femmes, filles et adolescente, des usagères secondaires ?

- 3.1. Présentation du Parc en phase projet par le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme chilien :
- 3.2. Communiqué sur la finalisation du projet et la future inauguration – Municipalité de Pedro Aguirre Cerda :
- 3.3. Inauguration par la présidente Michelle Bachelet, mars 2018, les images communiquées
- 3.4. Synthèse : zonage genré du Parc Pierre Dubois

PARTIE 3 – ANALYSE DE LA STRATEGIE DE « CIUDAD FEMINISTA » : DE LA REAPPROPRIATION DES CORPS A LA REAPPROPRIATION DES ESPACES GRACE AUX SPORTS URBAINS, LIMITES ET ATOUTS.

1. Contextualisation :

- 1.1. Profil des enquêtées : une complémentarité de regards
- 1.2. Les origines des ateliers :
- 1.3. Présentation des ateliers

2. Le droit à la ville des femmes filles et adolescentes vu depuis Santiago.

- 2.1. Le droit à la ville selon les enquêtées
- 2.2. Les entraves particulières des femmes, filles et adolescentes
- 2.3. Les jeunes filles de Pedro Aguirre Cerda racontent leurs peurs :

3. Ateliers de sports, et entrée par les corps :

- 3.1. Le sport pour capaciter les filles physiquement et émotionnellement aux espaces hostiles qu'elles habitent
- 3.2. Le skate et la parkour, outils d'urbanisme féministe pour le droit à la ville
- 3.3. Résultats des ateliers : Transformation des attitudes des filles, des espaces, des réactions masculines et limites
 - 3.3.1. Bilan de l'atelier de skate
 - 3.3.2. Bilan de l'atelier de Parkour
 - 3.3.3. Continuité
 - 3.3.4. Transformations
 - 3.3.5. Limites

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

SITIOGRAPHIE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX

ANNEXE I

ANNEXE II

Ce mémoire a été réalisé de juillet à novembre 2020 en parallèle d'un stage avec le collectif d'urbanistes féministes « Ciudad del Deseo » à Buenos-Aires. Initialement prévu de mars à août 2020, le contexte particulier de pandémie mondiale de COVID-19, m'a confinée dès mon arrivée en Argentine avant d'avoir pu ouvrir un contrat internet. Après plus de 3 mois de confinement strict, les installations de wifi se sont finalement ouvertes et j'ai pu commencer un travail à distance dans de bonnes conditions courant juillet 2020.

Toutes les activités de recherche-action sur le terrain du collectif se sont vues suspendues, sachant que la ville est devenue impraticable et ses habitantes inaccessibles, et les missions de stage ont dû être entièrement recomposées sans aucune visibilité, ni à court, ni à long terme. Les avancées et les lignes directrices se sont donc construites à tâtons

Phases de confinement de COVID-19 à Buenos-Aires :

Arrivée à Buenos-Aires le 7.03.2020 : quarantaine de 14 jours.

20. 03.2020 - 17.07.2020 : confinement strict, seules les activités essentielles sont autorisées.

18.07.2020 : autorisation du sport individuel en plein air et des activités non essentielles (ouverture protocolaire des salons de coiffures, commerces non alimentaires...)

31.08.2020 : ouverture des restaurants et bars en terrasse.

9.11.2020 : levée du confinement après près de 8 mois d'isolement social obligatoire, passage à la distanciation sociale obligatoire.

Je n'ai, jusqu'à ce jour, rencontré mon équipe de travail que par écrans interposés, ce qui a fortement compliqué les échanges ! Il a également été long et laborieux de définir un sujet de mémoire dans un contexte d'isolement.

Ces 8 mois de confinement et 6 mois de stage m'ont cependant permise de beaucoup lire, dans un éventail très large de thématiques que soulèvent les questions de géographie et d'urbanisme féministe. Si le terrain et les situations concrètes et situées, ainsi que le travail collectif et le débat me semblent fondamentales dans les approches féministes, je ne serai que plus prête pour la suite grâce à cette entrée en matière particulière et solitaire de lecture distanciée.

Enfin, pour finir, il me semblait important de préciser que ce mémoire utilise le langage épïcène aussi appelé langage inclusif ou « non sexiste » car la règle grammaticale du « masculin l'emporte sur le féminin » conduit à une habitude d'un pluriel masculin (et non neutre) invisibilisant les femmes et maintenant des représentations et des rôles genrés.

La gêne à la lecture n'est qu'une question d'habitude, nous avons tou.tes une grande capacité d'adaptation aux changements !

Choix de syntaxe :

Lorsque « il » et « elle » sont contractés j'ai choisi l'utilisation du pronom neutralisant « ieles ». Il permet une identification fluide extrait de la binarité genrée.

Les expressions neutralisantes seront favorisées (les personnes) sauf lorsqu'il est nécessaire de représenter les femmes encore trop exclues des représentations (« les politiques » / « les hommes et les femmes politiques »)

Afin de faciliter la lecture nous utiliserons le double genre séparé d'un point médiant avec contraction du féminin et du pluriel (masculin singulier . féminin pluriel) comme les exemples suivants :

Les habitants et habitantes : « les habitant.es »

Toutes et tous : « Tou.tes »

Celles et ceux : « ceu.lles »

INTRODUCTION

Les mouvements féministes à l'international prennent ces dernières années une nouvelle ampleur. « Ni una menos », campagne de lutte contre les féminicides en Amérique-Latine, accompagnée des campagnes pour la légifération du droit à l'avortement, ou le récent #MeToo dénonçant la banalisation des agressions sexuelles, imposent dans la rue, en plein repas de famille, sur les plateformes médiatiques, les réseaux-sociaux et parfois aux tables de négociation des agendas politiques, un débat houleux. Il est dit que nous sommes dans la quatrième vague féministe (KOECHLIN 2020). Les rues et les places se remplissent de masses revendicatrices, les murs scandent des messages collés, peints, tagués, les publicités sexistes sont détournées. En plus d'être un espace clé où s'expriment sur la « place publique » les débats féministes, l'espace public urbain en est également un objet d'étude à part entière. Les géographes et sociologues urbaines anglophones en pionnières puis plus récemment les hispanophones et francophones, les architectes, urbanistes, les professionnel.les de l'aménagement, les collectivités commencent à se demander : qu'est-ce que la construction du genre fait à la ville et qu'est-ce que la ville fait à la construction de genre ?

En Amérique latine, cette dynamique à une force toute particulière. Au Mexique, en Uruguay, en Argentine, au Chili, au Brésil (...) les centres de recherche se multiplient et se connectent, les initiatives diverses fleurissent de toutes parts afin de diagnostiquer, visibiliser et transformer la ville genrée et « genreuse », ville de l'ordre de la domination masculine. Ciudad del Deseo, collectif d'urbanistes féministes portègne (de Buenos-Aires) réunissant architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues, anthropologues, assistantes sociales (...), fait partie de cette dynamique tout comme leur collectif-sœur chilien Ciudad feminista. C'est au sein de la première structure que j'ai effectué mon stage de fin d'étude, et c'est sur l'analyse d'une initiative de la seconde que j'ai décidé d'orienter mon mémoire.

J'ai pu observer une grande diversité d'actions de collectifs, de mesures mises en place par des organisations autogérées de quartier ainsi que des projets urbanistiques en travaillant à un recensement pensant-construisant « la » ville féministe : un paysage urbain protéiforme, utopique, mouvant au gré des contextes et des références féministes sur lesquelles elles s'appuient. Une initiative tout à fait singulière m'a particulièrement intriguée. Ce sont les ateliers de sports urbains mis en place par le collectif Ciudad feminista (Ville féministe) dans une commune populaire de la zone sud de Santiago – Pedro Aguirre Cerda - entre août et novembre 2019 : « Prenant la rue, atelier de sports urbains pour le droit à la ville des filles et des adolescentes ». Pourquoi un collectif d'urbanistes a-t-il mis en place de tels ateliers ? En quoi les sports urbains peuvent-ils être considérés comme des outils urbanistiques ? Quelles relations entre ces derniers et le droit à la ville des filles et adolescentes ? Nous allons donc ici dérouler ces questions (premières) qui ont été la porte d'entrée de la construction de ce mémoire et qui soulèvent un grand nombre de nœuds qui m'ont semblées tout à fait passionnant.

Nous allons donc ici analyser une stratégie : l'appropriation de l'espace public du Parc Pierre Dubois dans la commune de Pedro Aguirre Cerda, au sud de Santiago du Chili, par la mise en place d'ateliers sportifs féministes non mixtes. **Quelle efficacité et quelles limites d'une entrée par les corps des filles et adolescentes plutôt que par les formes de la ville, pour une conquête du droit à la ville ?**

Pour répondre à ces questions, nous allons tout d'abord chercher à comprendre le droit à la ville depuis l'articulation des études socio-spatiales et activistes féministes aux travaux de Henri Lefebvre. Qu'entend-t'on par la ville ? Et de quel droit parle-t-on ? Ce droit étant revendiqué pour les femmes, filles et adolescentes, nous allons étudier en quoi ces dernières n'y ont pas accès. Une attention particulière sera donnée aux corps féminins comme point focal de la relation à l'espace construit genré.

Ensuite nous nous situerons méthodologiquement puis géographiquement, dans une compréhension du contexte de mise en place des ateliers à Pedro Aguirre Cerda dans le Parc Pierre Dubois.

Enfin, nous tenterons d'évaluer l'impact des ateliers de sports urbains sur le droit à la ville des filles et adolescentes ayant participé en proposant de faire dialoguer sous la forme d'une réflexion collective les entretiens individuels réunis.

PARTIE 1 – Articulation des études socio-spatiales et activismes territoriaux féministes à la notion de droit à la ville de Henri Lefebvre : une lecture complexe des paysages urbains et leurs phénomènes d'exclusion.

« Le droit à la ville » est une expression qui refait surface depuis une vingtaine d'année. Protéiforme, associée à l'habitat et / ou à l'habiter, elle apparaît en slogan des luttes sociales dénonçant la gentrification, elle est peinte sur des banderoles accrochées aux fenêtres de squats militants, elle se fait une place dans des textes comme la charte européenne des droits de l'homme dans la ville (2000), aux tables de débat de l'ONU Habitat (Habitat III, Equateur, 2016), et aussi très récemment dans les débats qui accompagnent le processus de rénovation de la constitution chilienne (...). Mais l'expression « le droit à la ville », c'est d'abord un manifeste écrit en 1968 par Henri Lefebvre, philosophe et sociologue, alors professeur à l'université de Nanterre dont le titre tant utilisé semblerait avoir été trouvé par Nicole Beaurain qui fut un temps son épouse, (REVOL 2017).

1. Le droit à la ville à l'origine de l'expression : le manifeste de Henri Lefebvre.

Les paysages urbains connaissent en France dans les années 60 (contexte d'écriture du manifeste) de profondes et rapides transformations accompagnant le processus de désindustrialisation. On parle alors d'éclatement en périphérie (COSTES 2010), et d'étalement du tissu urbain, avec, au premier plan des mutations paysagères, les projets de grands-ensembles et le développement des zones pavillonnaires. « Le phénomène d'urbanisation (...) fait exploser spatialement et socialement (la ville des années soixante) » (REVOL 2017). Henri Lefebvre voit dans la **mutation en profondeur des territoires vers une société post-industrielle urbaine**, (COSTES 2010) un véritable enjeu de société dont doivent s'emparer à la fois les chercheurs mais également la société civile (les habitant.es / citoyen.nes) contre le capital (HARVEY 2008) : il lui semble absolument nécessaire de mieux comprendre les processus de **modélisation des paysages urbains** (UFER 2014) et d'y faire **irruption** (GARNIER 2016). Il donne alors des clés de lecture critique de la ville et de sa production à la fois pour la **comprendre**, mais surtout dans l'objectif de **s'en emparer** et de la **transformer**.

1.1. De quoi « la ville » est-elle le nom ?

Quel enjeu voit H. Lefebvre dans l'espace ? Il nous annonce que la ville n'est pas neutre, elle n'est pas une matrice cartésienne, une simple ossature dans laquelle se développe indépendamment la vie sociale. Pour Lefebvre, mais plus généralement depuis la sociologie urbaine et la géographie sociale, « **L'espace est autant le produit de relations sociales qu'il en est le producteur** » (UFER 2014) ; Laurence Revol reformule en ces termes : « **le cadre de vie est la forme que la société se donne à elle-même dans la production de son « habiter** » (REVOL 2017). En rappelant que la morphologie spatiale urbaine est issue de dynamiques

Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.

sociales complexes, et qu'elle induit ensuite à son tour des contraintes et opportunités, des exclusions et invitations, Henri Lefebvre relit **spatial et social**. La ville et les corps qui l'habitent ne peuvent alors être considérés séparément. Effectivement, l'espace lefebvrien, est un ensemble de formes construites ou « espace conçu » qui est aussi un « espace vécu » par des usager.es et un espace perçu, associé à des représentations (LEFEBVRE 1968). Finalement, « **la ville** », c'est « **le paysage urbain** ». Et l'espace lefebvrien c'est le concept de « paysage » qui se décentre de sa charge esthétisante et de l'immobilité du tableau pour devenir un tout complexe et mouvant ancré dans une réalité sociale et politique. L'avantage du mot paysage, est qu'il charge en son sein une double dimension matérielle et immatérielle (DAVODEAU, TOUBLANC 2010) il est « espace physique » mais aussi symbolique, il est l'espace géographique non pas observé depuis le point de vue de Sirius, mais depuis le sol, à travers les sens (AIT-TOUATI, ARENES, GREGOIRE, 2019) et à travers le prisme socio-culturel de celle.ux, individu.es ou groupes qui le pratiquent.

1.2. Une critique de l'appauvrissement du paysage urbain par un urbanisme endoctriné fonctionnaliste.

Mais le terme « espace » est immédiatement associé à l'espace conçu qui est celui qui se projette sur plan depuis les ateliers des professionnel.les spécialistes : les urbanistes, architectes, paysagistes. Il tient une place trop importante face à toutes les autres dimensions qui font l'espace de la ville (LEFEBVRE 1968). La problématique que soulève alors Lefebvre est que **la production du cadre de vie urbain est un instrument idéologique et politique** (LEFEBVRE 1968). Il critique une instrumentalisation de l'urbanisme par l'idéologie capitaliste qui réduit la ville « œuvre » en ville « produit » (LEFEBVRE 1968). « La ville est une projection de la société sur le terrain qui n'est pas seulement perçue et conçue par la pensée [...] la ville est le lieu des conflits et des relations conflictuelles, la ville est le lieu du désir et le lieu des révolutions. » (LEFEBVRE 1968). Il annonce alors que cette ville se voit réduite à un espace fonctionnel et marchand, simplifié et vidé. L'espace urbain est alors le reflet des normes sociales dominantes et se stérilise. Il ne reste que peu de place aux multi-usages de ceu.illes qui l'habitent et aux transformations organiques qu'ieles engendrent.

1.3. Un appel à récupérer le processus de production des villes.

Le processus de production des villes se déséquilibre. Pour éviter l'aliénation des habitant.es citadin.es et de leur quotidien, il est nécessaire de replacer en son centre, le sens premier de la ville : l'habiter (PURCELL 2009). Lefebvre, en revendiquant le droit à la ville, propose un véritable **programme de reconquête** (REVOL 2017). Il rappelle que les habitant.es participent même sans le vouloir à la production de la ville, qui est un espace aussi matériel que sensible. Leurs routines, leurs habitudes, les sons, les corps en présences (...) participent à former le paysage urbain, au même titre que l'asphalte des routes ou les murs des édifices.

S'il faut selon lui tout d'abord reconnaître cette participation citoyenne spontanée à la création du paysage urbain, il est également d'enjeu sociétal que les habitant.es, par l'action collective, gagnent du poids face aux forces économiques et politiques dans les jeux de pouvoirs qui aboutissent à édifier la ville. Matthias Lecoq résume « On peut ainsi comprendre l'idée du droit à la ville en suggérant qu'il affirme le droit, pour

l'habitant, à devenir un citoyen ; c'est-à-dire à tenir un rôle dans la cité pour intervenir dans sa production. » (LECOQ 2019).

2. Appropriation et droit à l'œuvre, les droits du « droit à la ville » :

Le droit à la ville « se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation. **Le droit à l'œuvre** (à l'activité participante) et **le droit à l'appropriation** (bien distinct du droit à la propriété) impliquent le droit à la vie urbaine » (LEFEBVRE 1968).

2.1. L'appropriation : approprier ou s'approprier ?

Selon le Larousse, on peut interpréter la notion d'appropriation de deux formes :

D'une part, approprier prend le sens d'adapter à un ou des usages afin de le rendre approprié, convenant aux pratiques. D'autre part, s'approprier signifierait « faire de sa propriété », et donc récupérer de manière exclusive, ou bien « se saisir de », accéder et faire usage de l'existant. Il est intéressant de relever que les synonymes de « s'approprier » (toujours dans le Larousse) relèvent d'un champ lexical péjoratif pour la plupart associé à la violence qui semble se définir en tension avec la notion de propriété juridique :

« Piller - plagier - s'adjuger - s'arroger - s'attribuer - s'emparer - s'emparer de - s'octroyer - usurper - voler ».

Pour Purcell, le droit à l'appropriation de Lefebvre, c'est tout simplement le droit d'être physiquement présent dans n'importe quel espace déjà existant de l'espace public urbain (PURCELL 2009), il l'interprète alors comme le droit d'accéder à l'ensemble des opportunités de la ville. Fenster détaille « c'est le droit d'y vivre, y jouer, y travailler, **figurer, caractériser et occuper** l'espace urbain dans une ville en particulier » (FENSTER 2005). Laurence Costes pour sa part l'interprète comme le droit à l'accès à la centralité urbaine, la vie urbaine, les lieux de rencontre, d'échange, de rassemblement, aux espaces ludiques (COSTES 2010).

Dans « l'appropriation de l'espace comme problématique », Ripoll et Veschambres (RIPOLL VESCHAMBRES, 2005) reconnaissent ce terme comme une clé de lecture de la géographie sociale qui « par (sa) signification et connotation (...) oblige (...) à penser les inégalités sociales et rapports de pouvoir dans leur dimension spatiale. ». Ils définissent « l'appropriation matérielle » - depuis les usages du terme en géographie ou en sciences sociales - comme « d'autres rapports à l'espace que la simple propriété privée », qui se noue à la notion d'usage, parfois exclusif parfois partagé et autonome. L'appropriation intègre donc la notion d'usages mais également occupations, détournements voire transformation.

Ils remarquent également un usage du terme relevant de « l'appropriation idéelle » et distinguent alors trois grands processus :

- Une appropriation par « **intériorisation cognitive** » : L'appropriation est un apprentissage, comme les chercheurs s'approprient leur terrain d'étude en s'informant et l'arpentant.
- Une appropriation par « **attachement affectif** » qui est alors un double sentiment d'appartenance. Ça peut être le cas des étudiant.es par exemple qui peuvent former des relations affectives à leur lieux

d'étude et, comme les terrains de jeux de l'enfance, lorsqu'ils sont parcourus après avoir été quitté génèrent

- des émotions de mélancolie, de joie, de tristesse (...) Ces lieux ont alors été miens et quelque chose de moi appartient à ces lieux.
- L'appropriation est dite **identitaire ou symbolique** lorsqu'une zone géographique est « associée à un groupe social ou une catégorie au point de devenir l'un de ses attributs. »

Le cas des lieux de culte est, il me semble, le plus évident à comprendre. Les églises par exemple, bien qu'elles puissent être parcourues, peut être un espace où un.e athé.e se sente étranger.e car c'est un espace qui est lié à l'identité religieuse, son histoire, ses saints, ses symboles (...)

On reconnaît dans ces deux grandes dimensions de l'appropriation les notions de matérielles et immatérielles (ici qualifié d'idéelle, mais qui aurait pu aussi être qualifié de sensible ou symbolique) en jeu dans l'espace ! Finalement le processus d'appropriation est plus complexe qu'une simple mise en présence des corps dans l'espace et cette dernière ne dépend pas uniquement de questions d'accessibilités physiques fonctionnelles.

2.2. Le droit à l'œuvre, à l'activité participante selon Lefebvre, irruption plutôt que consultation.

« Le droit à la ville ne se réduit donc pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-même en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher » (HARVEY 2003 ; COSTES 2010)

Le droit à l'œuvre, c'est le droit des habitant.es de participer à *réinventer* leur espace de vie selon leurs besoins en étant à l'origine de leur production (PURCELL 2009). C'est la restitution aux habitant.es de leur droit de participation à la vie de la cité (COSTES 2010) en leur accordant légitimement leur rôle central dans la réflexion et la prise de décision sur les mutations de la ville quelle que soit l'échelle d'intervention. (FENSTER 2005)

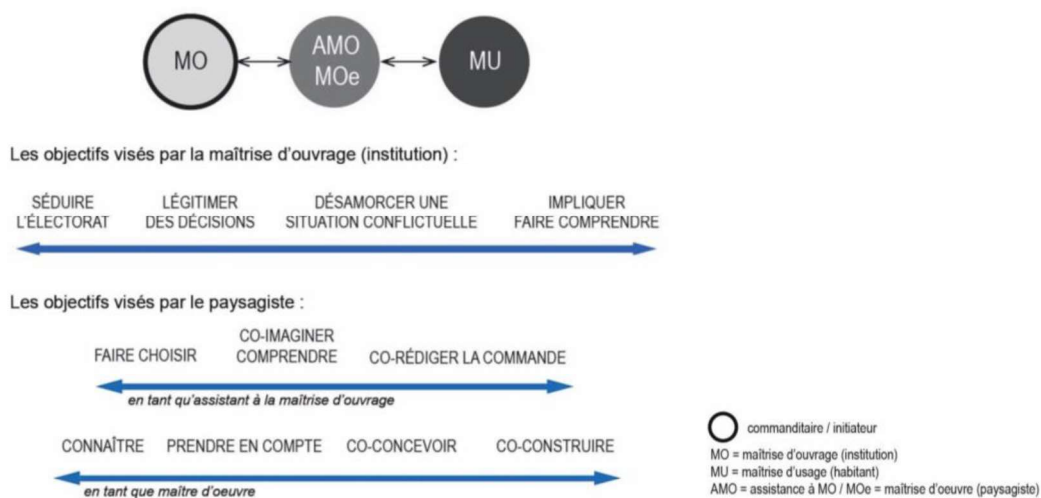


Figure 1: les objectifs de la participation dans les démarches de participation institutionnelles

(Montebault, Geisler, Romain, Leconte, Davodeau, Toublanc, 2016)

Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.



Quand il parle de participation, Lefebvre ne parle pas seulement d'une activité consultative permettant aux professionnel.les et spécialistes de l'espace produisant la ville de connaître et au mieux prendre en compte les besoins des habitant.es à l'heure de transformer le paysage urbain (voir figure 1). L'information et la consultation ne relèvent pas du droit à l'œuvre mais plutôt d'un processus d'appropriation (dans le sens d'adaptation) de la ville aux usager.es. Avec le droit à **l'activité participante**, plus qu'à la participation, Lefebvre propose un renversement des rapports de force pour la réappropriation du processus de production des espaces de vie. La « gouvernance territoriale participative » (MONTEBAULT, GEISLER, ROMAIN, LECONTE, DAVODEAU, TOUBLANC, 2016) aurait pour lui intrinsèquement une démarche révolutionnaire de changement civilisationnel. (COSTES 2010). C'est dans une réalité urbaine démocratique en continuelle transformation et création (BASCHLIN, WASTL-WALTER, 2004) que Lefebvre voit l'espoir d'une société moins distanciée de son tissu social. Le droit à l'œuvre, c'est l'utopie d'une démocratie pleine, participative, naissante du conflit et du débat, où les habitant.es sont à l'œuvre, et donc impliqués.es et responsables.

2.3. Finalement, quels sont les droits du « droit à la ville » ?

D'une part il est nécessaire de décloisonner l'« appropriation » au-delà d'un simple diagnostic de « mise en présence » (PURCELL 2009). La présence d'un corps dans un lieu ne suffit pas à dire qu'il y a appropriation du lieu par ce dernier. La façon dont ce corps est dans le lieu (position, mouvement, immobilité) et comment il se ressent dans le lieu doivent être pris en compte. Effectivement, comme vu plus tôt, l'appropriation n'est pas seulement matérielle mais aussi émotionnelle, identitaire, symbolique. Et l'un et l'autre sont liés dans une relation complexe et difficilement lisible. Il faut également prendre garde à la compréhension « d'appropriation comme « accès individuel [aux] ressources de la ville » (HARVEY 2001 ; COSTES 2010). Il est nécessaire d'intégrer les pratiques de détournements et / ou de marquage de la ville comme formes d'expression d'une appropriation participant à une irruption des habitant.es dans la production de leur ville (glissant presque vers le droit à l'œuvre).

D'autre part, il est important de préciser que la participation dans ses réalités de mise en œuvre n'aboutit pas nécessairement à une recomposition démocratique (MONTEBAULT, GEISLER, ROMAIN, LECONTE, DAVODEAU, TOUBLANC, 2016) et qu'elle peut être un outil d'instrumentalisation politique orienté vers l'acceptabilité des décisions ou la « séduction de l'électorat » (voir figure 1) plutôt qu'une transformation du processus d'aménagement vers une autre forme d'habiter.

Finalement ce qui semble être sous-tendu au droit à la ville de Lefebvre sera ici formulé comme suit :

- Le droit au centre du droit à la ville : **droit de réinventer la ville pour se réinventer**. (HARVEY 2003 ; COSTES 2010)
- Le **droit de présence** et **d'usage** en tout lieu constituant les « opportunités » de la ville ;
- Le **droit de détournement** et **de marquage** de la ville ;
- Le droit à une « **gouvernance territoriale participative** » qui ferait évoluer la ville avec et pour ses habitant.es. Il implique un droit de présence et de participation aux **débats** et **échanges**, de prise de **décision** pour **l'organisation**, la **production** et la **transformation de la ville**, et un droit à **redéfinir les priorités** des réalités urbaines ;

3. « Le droit à la ville » relu par les féministes

3.1. L'éternelle invisibilité des femmes et corps féminisés.

« Tout le village était parti à la chasse, sauf les femmes » Levi-Strauss
« Les anthropologues et géographes féministes américaines, en valorisant à l'inverse le care et l'empathie dans leur approche de tous les autres (les femmes, les enfants, les vieux, les malades, tous ceux qui « ne vont pas à la chasse » c'est-à-dire le plus gros du corps social pris dans son ensemble) dévoilent une autre façon d'approcher le terrain et de faire la science, dont on peut très bien imaginer qu'elle est une autre façon de faire la ville » Yves Raibaud (2016)

Henri Lefebvre écrit depuis une échelle très large, il parle de « l'ensemble des citoyens », « les habitants », « les groupes », « la ville ». Il rêve de « parvenir à une ville qui puisse répondre à la majeure partie des besoins de **l'homme, quelle que soit sa position sociale** » (COSTES 2010). Il ne s'attache pas à préciser ni caractériser : la citoyenneté citadine c'est tout simplement l'ensemble des habitant.es qui composent la ville, dans toute son hétérogénéité. La citation en introduction de chapitre est révélatrice du danger à parler de « tout le village » qui a tendance par raccourci à provoquer de multiples invisibilisations. Les féministes universitaires, géographes, sociologues de l'urbain, architectes (...) en s'appropriant le concept de « droit à la ville » de Henri Lefebvre vont commencer par lui **préciser un angle d'entrée : celui du genre**. Le droit à la ville est alors un socle philosophique, une « utopie concrète » (LEFEBVRE 1968) qui guide tout en restant très ouvert. Les féministes utilisent alors l'expression et la pensée de Lefebvre développée plus tôt comme un « **concept analytique critique pour penser les processus d'exclusion en ville** » (REVOL 2017).

3.2. Une porte d'entrée par le genre qui implique de nouvelles questions.

Ana Falú, architecte féministe argentine dans l'introduction de son article « Inclusion et droit à la ville. L'exercice des droits des femmes à la citoyenneté » contextualise tout d'abord : « L'ouvrage Le Droit à la Ville (Henri Lefebvre, 1968) implique un regard politique qui donne la priorité à la satisfaction des besoins de citoyenneté de ses habitants, sauvant « l'homme comme sujet principal, protagoniste de la ville qu'il a lui-même construite ». » Puis elle questionne : « Face à cela, la question de David Harvey (2008) prend toute son importance : De quels droits parlons-nous ? Et de la ville de qui ? (...) Qui sont les réels destinataires de ses biens publics et des divers services qui la composent ? (Falú, 2013). » (FALU 2014)

Le « droit à la ville » permet un cadre d'analyse, et c'est en se structurant sur les bases de ce dernier et le mêlant aux analyses et diagnostics spécifiques des travaux pionniers des géographes féministes (COUTRAS 1996, MASSEY 1994, FALU 2002) que se construit la notion de « droit des femmes à la ville ». En mêlant les analyse de l'un et des autres, si la société occidentale est patriarcale, et que la ville est son reflet, il doit nécessairement exister une spatialisation du système social patriarcal.

Alors effectivement, la ville n'est pas neutre, et les féministes vont nous annoncer qu'elle est masculine (RAIBAUD 2014). Elle est autant le produit de relations genrées qu'elle les maintient, les reproduit et les réinvente (MARUEJOULS 2014). Ce sont les mécanismes de différenciation, ségrégation et de marginalisation spatiale excluant les corps féminisés de la ville et de ses opportunités qui vont alors être au centre de l'attention.

Dans un contexte urbain qui continue de se transformer et de se complexifier, amplifiant les ségrégations sociales et spatiales (FALU 2014), l'articulation « droit à la ville / « droit des femmes » soulève de nombreuses questions nouvelles - parce que longtemps considérées illégitimes - que les travaux de nombreux chercheur.ses vont explorer. Les chercheur.ses descendent en échelle d'analyse et s'attardent alors précisément à étudier, enquêter, nommer, caractériser, visibiliser et transformer à l'échelle locale les paysages urbains genrés dans toutes leurs particularités. A Gennevilliers, existe-t'il des particularités d'une quotidienneté vécue au féminin ? (Travaux du collectif de recherche-action LES URBAIN.E.S 2014-2020) Et à Bordeaux, quelles représentations de l'espace lui sont associées ? (DI MEO 2012) Quelle diversité de réalités derrière les stéréotypes genrés à Londres et Tel-Aviv ? Et quelles formes y prennent les relations de pouvoirs patriarcales projetées dans l'espace urbain ? (FENSTER 2005) Quels usages genrés découlent des espaces ludiques dans les villes françaises comme Bordeaux ? (RAIBAUD) Comment les corps genrés influent les territoires qu'ils habitent ? (MARUEJOULS 2014) Quelles stratégies de réponses, d'évitement et / ou de dépassement ... ?

3.3. Un point sur la notion de genre mobilisée par les féministes

« Dans la perspective naïve de l'illusion naturaliste, il y aurait une transcription universelle et unique, sous une forme canonique qui légitime le rapport des sexes, de faits considérés comme d'ordre naturel parce qu'ils sont les mêmes pour tout le monde. Mais en réalité, les caractères observés dans le monde naturel sont décomposés, atomisés en unités conceptuelles, et recomposés dans des associations syntagmatiques qui varient selon les sociétés. » (HERITIER 1996)

Le terme de genre apparaît d'abord en anglais « gender » dans les années 1970 et ouvre « des perspectives analytiques émancipées du poids de l'essentialisation » (MARUEJOUL 2014) cette dernière légitimant une différenciation sexuée marquée dans la biologie, liée à des données innées naturelles. Bourdieu le nomme aussi le « sexe social » tandis que Françoise Héritier parle de « la valence différentielle des sexes » (HERITIER 1996).

Le genre est la construction sociale des rapports et des statuts des individus. C'est un système normatif de représentations et de pensées, régulièrement actualisé, qui implique des rapports de pouvoir. Il se base sur trois principes :

- La **bi-catégorisation** en opposition franche : Masculin / Féminin. (BERENI, REVILLAIRD 2009 ; FAURE 2017) Les corps sexués mais aussi les choses, espaces, états, et symboles, vont être classifiés et identifiés à l'un ou l'autre, définissant ainsi les comportements, activités et attributs adaptés respectivement et séparément aux hommes et aux femmes.

- La hiérarchisation : c'est ce que Bourdieu nomme la domination masculine (BOURDIEU 1998), elle consiste en une valorisation et légitimation systématique du masculin par rapport au féminin.
- L'hétéronormativité, ou hégémonie du couple hétérosexuel, ancré dans le mythe de la complémentarité des catégories binaires permettant de maintenir et reproduire la construction sociale genrée.

« Ce n'est plus la question de la femme et de l'homme » clarifie Edith Maruéjols dans sa thèse. Le genre propose une entrée dépassant les individualités et la confrontation insensée garçon contre fille. « [Les] femmes [comme sujets majoritairement mais non exclusivement défavorisés, je préfèrerais parler ici de corps féminisés] deviennent sujets collectifs et objets de la science. » (MARUEJOULS 2014)

4. Le diagnostic d'un espace urbain depuis les « gender studies ». Les entraves particulières des corps féminisés au droit à la ville.

« Chaque jour, l'homme se hasardait hors de sa caverne [...] afin de rapporter de quoi manger à sa femme et ses enfants [...]. Pour ce faire, il a développé des capacités d'orientation sur des longues distances (ainsi) que des capacités à tirer pour toucher une cible en mouvement » (A. et B. Pease, cité par J.-F. Staszak, 2005). Le succès colossal de ces self-help books (destinés aux couples en crise) révèle à la fois la puissance des croyances et la manière dont s'actualise de façon permanente la construction sexuée de l'espace/corps. »

Yves RAIBAUD (2012)

4.1. Un urbanisme androcentrique. Le modèle de la division sexuelle du travail au fondement de l'organisation urbaine moderne.

Depuis une observation de l'expérience féminisée des tâches « reproductives » dans la ville, les études féministes du « care »¹ révèlent un **urbanisme androcentrique** pensé par et pour les hommes (RAIBAUD 2014). « **Le dualisme public-privé configure l'espace**, le ségrégant selon ces deux sphères et leur assignant des fonctions spécifiques (productif-reproductif) auxquelles sont également attribuées des catégories génériques (masculin-féminin) » (VALDIVIA 2018). Le collectif Genre et Ville dans une mise en perspective historique d'un avant / après la modernisation de Paris par le baron Hausmann raconte : « Là où la cité médiévale s'inscrit dans une forme de liberté populaire et de concentration, **la ville « urbanisée » se décline d'abord en espaces privés et en lieux publics, première ségrégation qui destine les femmes à un univers clos.** A la ville malade, on répond par l'hygiène et la salubrité, véritables pivots de la transformation

¹ Selon Joan Tronto le « care » c'est l'action « qui recouvre tout ce que nous faisons dans le but de maintenir, de perpétuer et de réparer notre monde afin que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nos personnes, et notre environnement, tout ce que nous cherchons à relier en un réseau complexe en soutien à la vie ».

sociale et urbaine qui ordonnent pour les femmes les lieux « fréquentables » (LAPALUD, BLACHE, ROUSSEL-RICHARD 2016).

Mais la réalité des pratiques est autre que ce modèle socio-spatial. Il est faux de penser que toutes les femmes étaient assignées à domicile. Les « autres femmes, celles qui travaillent, arrivent de leur « campagne » pour chercher un emploi, celles qui forment la moitié de la classe populaire, l'histoire n'en parle que très peu. Leurs pratiques de la ville sont contraires au code de moralité : filles perdues, filles mères, grisettes... » (LAPALUD, BLACHE, ROUSSEL-RICHARD 2016). De plus, les études actuelles du quotidien urbain des responsables du « care » (« gardiennes de la vie », « soignantes », « accompagnantes » du quotidien) en écrasante majorité des femmes, montrent que même celles que l'on nomme « *femmes au foyer* » pratiquent nécessairement l'espace public des villes. « De même qu'entre l'espace privé et l'espace public les formes spatiales de transition (impasse, immeuble, jardin, terres du domaine, rue, quartier vécu d'appartenance et lieux des réseaux familiaux et amicaux) fournissent nombre de cas intermédiaires, la bipartition sexuelle des humains masque d'innombrables variantes. » (DI MEO 2012) **Le « care » implique des trajets dans l'espace public, des expériences particulières de la ville qu'il faut caractériser** (LES URBAIN.E. S 2020). **Ces expériences ne sont pas (ou secondairement) prises en compte dans la production de la ville, et sont ainsi invisibilisées** (VALDIVIA 2018). Cet impensé complique ainsi le quotidien dans la ville des femmes qui sont les grandes responsables du « care ». Les transports en commun par exemple, suivent des horaires pendulaires et sont pensés sur des mouvement linéaires maison – travail, plus que réticulaires maison - école – pharmacie – EPHAD – travail – école – maison (BLACHE, 2015).

Si la distinction public / privé semble obsolète (Jaqueline Coutras par exemple s'intéressera plutôt aux notions **d'espaces de proximité** et **espaces publics d'anonymat** (COLIN 1997)) cette répartition socio-spatiale binaire, induit une identification spatiale symbolique différenciée qui va fortement influencer les discours et donc la légitimité de présence et des pratiques de la ville par les filles, les adolescentes et les femmes (COUTRAS 2002).

4.2. Violence, sexualisation et harcèlement de rue, les corps féminins en pivot.

Merleau-Ponty depuis la phénoménologie nous annonce : « **le corps est notre moyen général d'avoir un monde**. La perception de l'espace, c'est être corps noué à un certain monde. Et notre corps n'est pas d'abord dans l'espace, il est l'espace » (MERLEAU-PONTY ; BARTHE 2011). Ce **corps**, qui est le **premier territoire**, mais également le **moyen d'expérimentation du territoire**, est le pivot central de l'expérience au monde. Les activistes féministes décoloniales d'Amérique du Sud comme Lorena CABNAL parlent des territoires-corps-terre et défendent une nécessité d'appropriation de son propre corps pour une réappropriation de l'espace : « mon corps, mon premier territoire de défense ». Effectivement, sachant que « **nous vivons nos vies à travers les lieux et les corps** » (NAST, PILE ; DI MEO 2010) les corps féminisés marqués par les diktats (CHOLLET 2018) et la peur (FALU 2014) sont en charnière dans la question de spatialité.

Depuis les marches exploratoires et cartographies sensibles, organisées dans les villes du monde entier, ressort une constante : le quotidien des femmes, trans, queers et homosexuel.les (que nous abrègerons ici à femmes+) est fortement marqué par des stratégies **d'évitement d'espaces considérés comme dangereux** (FALU, 2014). La **peur des violences sexistes aléatoires** (indépendantes de la classe, l'âge, le niveau d'éducation) que vivent les femmes+, **limite leur expérience** de la ville et prend racine dans **l'objectivation de leurs corps** (FALU 2014). « Les corps sont sexués, genrés, racisés, altérés » et « certaines personnes sont avant tout des corps » annonce Claire Hancock². C'est le cas des femmes+ qui sont des corps-objets avant d'être des sujets. « **L'être entier des femmes est identifié à leur corps**, une chose qui a été considéré comme intrinsèquement moins humaine que l'esprit ou la personnalité. » (BARTKY 1982). Si c'est une situation globalement partagée à travers le monde, elle est toute particulière en Amérique du Sud. Une enquête mexicaine révèle « La sphère publique représente pour les enquêtées un non-lieu pour les femmes, où elles se sentent et sont perçues comme étrangères, dans un double jeu de visibilité et d'invisibilité. Elles sont **visibles comme corps de désir et d'outrage** et **invisibles comme sujets de droits** qui cherchent à s'approprier l'espace public comme lieu d'exercice de leur liberté de citoyennes » (ZUÑIGA ELIZALDE 2014).

« **Elle devient un objet ; et se saisit comme objet** (...) » (BEAUVOIR 1949). La domination masculine s'exprime par un droit sur les corps féminisés qui est théorisé en sciences sociales comme un continuum de violences sexistes et sexuelles sous le nom choc de « culture du viol ». **Dans l'espace public des villes, on peut lire un continuum d'expression de ces violences normalisées** : publicités objectivantes - harcèlement de rue - agressions verbales et sexuelles dans les rues, parcs, transports (...). La **violence urbaine comme marquage de la domination masculine sur la ville** est un des grands enjeux des phénomènes d'exclusion genrés (FALU 2014). Elle construit et maintient une « **culture urbaine masculine** » (RAIBAUD 2014) qui délégitime ainsi les femmes+ de l'espace public. C'est par la construction, l'apprentissage et l'intégration de la « peur », qui fonctionne comme une « auto-régulation » limitante face à la notion de danger, que s'exerce un contrôle des corps féminisés. Face aux dangers réels des violences sexistes et sexuelles, pourtant non exclusives de l'espace public, les adolescentes connaissent des restrictions particulières aux sorties et sont systématiquement inquiétées du danger que représentent l'espace public, cela induit un apprentissage différencié de l'espace.

Quelles conséquences sur les pratiques et la construction de l'espace ? Guy Di Méo parle de « **murs invisibles** » (DI MEO 2012) qui induisent des stratégies d'évitement de certains lieux de la ville. D'après leurs travaux de recherche-action, Genre et Ville, remarquent que les garçons occupent légitimement un espace public qui est à eux, alors que les filles s'occupent, transitent, justifient leur présence. Ieles distinguent des

² Intervention lors de l'émission « PLANÈTE TERRE » de Sylvain Kahn sur France-Culture (22.02.2012) « Spatialité des corps »

corps légitimes, immobiles, ou flâneur qui s'opposent aux corps en mouvement. Yves Raibaud remarque que les **espaces publics de loisirs sont pensés pour « canaliser » la violence des garçons** (qui serait une expression « naturelle » de la virilité) par le sport et souvent peu pensés pour les filles qui « **préfèrent rester chez elles** » dans l'imaginaire collectif (RAIBAUD 2014). Lorsque ces dernières investissent des espaces marqués au masculin, elles font irruption dans l'ordre normatif intégré et sont alors considérés comme des « **envahisseuses d'espace** » (pour paraphraser le titre du livre de Nirman Puwar « space invaders ») générant malaise et parfois violences. L'espace public des villes est donc un territoire en dispute où les jeux de pouvoirs sont fortement en défaveurs des femmes+, filles et adolescentes.

4.3. Finalement, quels droits particuliers du droit des femmes à la ville ?

Depuis les analyses de l'expérience du « care » dans la ville (encore à la charge des femmes que ce soit en Europe ou en Amérique Latine) qui ouvre à la question de la division sexuelle du travail, et une analyse féministe du continuum des violences sexistes et sexuelles, particulièrement celles vécues dans l'espace urbain, les féministes énoncent des entraves particulières à l'exercice du droit des femmes+ à la ville.

Cela s'ajoute et se croisent aux précarités économiques particulières des femmes dont nous n'avons pas parlé ici (dépendance économique, exclusion du monde du travail, plafond de verre, inégalité de revenus, charge du « care ») qui engendrent d'autres formes d'exclusions à la ville. (FALU, 2014)

Nous allons ici réunir ce que semblent être les droits particuliers du droit à la ville lorsque ce dernier est traversé d'une analyse des questions de genre :

- Avant toute chose, un rappel : le droit à avoir des droits dans la ville. Sortant ainsi les femmes+ du statut de corps-objet au statut de sujet de droits.
- Positionner l'habiter au centre de la ville mais surtout la vie (« le care ») au centre de l'habiter et coresponsabiliser hommes, femmes, voisinages, Etat dans les tâches du « care » (PEREZ OROZCO 2020)
- Questionner la division sexuelle du travail, les rôles genrés qu'elle engendre et
- Questionner la pertinence de lecture et de production de la ville selon le clivage public / privé
- Légitimer la présence des corps féminisés dans l'ensemble des espaces de la ville
- Droit à la flânerie, droit de demeurer dans tous les espaces de la ville
- Droit à une ville défaite des violences sexistes naturalisées
- Droit à expérimenter la ville sans peur.

PARTIE 2 – Méthodologie et contextualisation, une expérience située : les ateliers au parc Pierre Dubois dans la commune de Pedro Aguirre Cerda.

Maintenant que nous avons situé la notion de « droit à la ville » de Lefebvre, compris les principaux enjeux et tenté de conceptualiser la lecture qu'en font les féministes en y introduisant la question du genre, nous allons nous positionner dans le terrain et la matière. Les Parties 2 et 3 nous permettront de faire dialoguer une situation particulière, que nous allons ici contextualiser, avec l'approche systémique présentée plus tôt.

1. Méthodologie pour l'analyse du cas d'étude.

1.1. De la mission de stage au sujet de mémoire, glissement du « care », au droit à la ville et du global vers le local

C'est en réalisant une base de données des projets et initiatives à travers le monde pensant-faisant la *ville utopiste féministe* du « care » (contracté sous le terme de « *ciudad cuidadora* » en espagnol) que j'ai découvert l'initiative chilienne d'une récupération de la ville par la mise en place d'atelier de sport urbain. Alors en réflexion sur mon sujet de mémoire, je tentais d'organiser celui-ci autour de la mise en place d'une typologie à partir de la base de données qui permettrait de comprendre et questionner le modèle urbain féministe de « *Ciudad cuidadora* » à travers le monde. Mais d'une part, je me questionnais sur la pertinence d'une telle compréhension et modélisation quand l'objectif même des propositions féministes est de se défaire d'un modèle d'urbanisme généralisé et global, et je sentais qu'il m'était bien impossible d'embrasser l'ensemble des réalités socio-culturelles et de cerner cette utopie et ses différentes formes d'expression. J'ai finalement décidé d'abandonner cette démarche et de procéder à une inversion d'échelle : du globalisant (initiatives autour du monde à travers les âges) au très particulier (1 Parc, 3 mois, 2 collectifs, 2 professeures et une vingtaine de filles et adolescentes). Il me semble qu'il y a là finalement plus à raconter.

Le choix s'est fait assez simplement. Je ne trouvais pas de cas d'étude sur Buenos-Aires, ce qui aurait été plus pertinent sachant que je travaillais avec un collectif portègne. Ce dernier - étant très jeune et coupé dans son élan par la situation de COVID-19 - n'avait pas de projets suffisamment aboutis pour en analyser le processus et les résultats. Je me suis donc attardé aux pays voisins, souhaitant tout de même orienter mon travail sur un cas latinoaméricain et l'initiative de « *Ciudad feminista* » est ressorti car singulier. Des urbanistes et géographes s'emparaient du sport comme outil et nommaient dans le titre des ateliers la notion de « droit à la ville », j'ai donc décidé d'observer plus en profondeur et de questionner les stratégies et résultats de cette initiative.

Mon travail a tout d'abord consisté en une contextualisation du lieu d'ancrage des ateliers : le Parc Pierre Dubois dans la commune de Pedro Aguirre Cerda, péricentre Sud de Santiago. Ne pouvant me rendre sur le lieu, cette première étape d'immersion compréhensive a consisté en une étude bibliographique historique, une approche des données socio-économiques disponibles, une lecture des documents urbanistiques et du journal Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.

de la commune. J'ai également pu survoler et cheminer les rue grâce aux services de cartographie en ligne google map qui propose une immersion en « street view ». Enfin, je me suis intéressée particulièrement au contexte politique d'installation du méga projet d'infrastructure public qu'est le Parc Pierre Dubois en introduisant le programme « Espace-Vert » dont il fait partie.

Les données recueillies ont été organisées dans la suite de cette partie en deuxième chapitre.

(Partie 2, 2.1, 2.2, 2.3)

1.2. Analyse des documents communiqués, la méthode des lunettes de genre

Dans un second temps, je me suis attardée sur l'observation des documents communiqués par les acteurs politiques en jeu dans ce projet, dans l'objectif de comprendre à qui était véritablement dédié ce parc. Les images et vidéos ont été observées grâce à la méthode simple des « lunettes de genre ». Elle consiste à analyser sur chaque image (donc image par image dans le cas des vidéos) la présence de protagonistes masculins et / ou féminins, de les compter (approche quantitative) et de noter à quelle posture ieles sont associé.es (approche qualitative). Il est ainsi possible de se faire une idée de la prise en compte ou non des questions de genre dans le projet (bien souvent lorsque le genre est pris en compte la démarche est annoncée dans les documents de communication comme une plus-value, ou du moins une attention particulière est donnée aux représentations stéréotypées). Une telle observation permet également d'avoir une idée des symboliques socio-culturelle associées au genre dans le terrain approché.

Les résultats de ces observations et analyses sont présentés dans le dernier chapitre de cette partie.

(Partie 2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4)

1.3. Un travail basé sur des entretiens

Enfin, l'analyse fine de cette expérience a été menée grâce à la mise en place d'entretiens.

J'ai d'abord observé les documents communiqués sur Instagram et Facebook par « Ciudad feminista » afin de contextualiser les ateliers et m'immerger grâce aux images, vidéos dans le quotidien de ces trois mois d'ateliers.

Choix des groupes cibles :

Dans un objectif de comprendre à la fois la stratégie de mise en place des ateliers, leur déroulé et les résultats, j'ai choisi de cibler d'une part les organisatrices, d'autre part les participantes.

Parmi les organisatrices, deux profils ont été repérés, d'un côté les membres des collectifs féministes et d'autre part les professeures de sport, qui sont des intervenantes externes aux associations militantes.

Parmi les participantes, un groupe d'haïtiennes (3 sœurs), une vénézuélienne et deux chiliennes, entre 9 et 17 ans, ont été identifiées. L'idée étant d'embrasser ainsi une complémentarité de regards.

Grille d'entretien :

Deux grilles d'entretien ont été constituées, une pour chaque groupe cible (Annexe I, Annexe II).

Les deux grilles sont disponibles en annexe dans leur version espagnole ainsi que la version traduite en français.

Prise de contact :

L'ensemble des contacts se sont fait via Patricia Retamal, co-fondatrice du collectif « Ciudad feminista » que j'avais rencontrée lors d'une conférence en ligne organisée au début de mon stage avec le collectif Ciudad del Deseo. Finalement, nous n'avons réussi à rentrer en contact avec aucune des participantes. La précarité générale dans laquelle vivent ces filles et leur famille induit une précarité numérique qui a empêché toute mise en relation.

Les résultats se basent donc finalement sur 3 entretiens téléphoniques de 1h30 avec trois organisatrices (un membre fondateur du collectif Ciudad Feminista, la professeure de parkour, la professeure de skate) qui ont pris le temps de répondre à mes questions. Les résultats sont donc réduits à un regard adulte, mais leurs profils ont l'avantage d'être complémentaires (je détaillerai ce point dans la présentation des résultats). L'idée que je me suis alors faite des ateliers est celle qui a été choisie d'être racontée par le collectif et les organisatrices elles-mêmes et peut donc être une réalité tronquée ou du moins filtrée par une certaine subjectivité. Les participantes sont les grandes manquantes à ce mémoire ce qui réduit considérablement la portée de mes données !

Sur quels critères s'évaluent les avantages et limites des ateliers pour garantir le droit à la ville des femmes des filles et adolescentes ? Une analyse des entretiens est réalisée, disséquant les stratégies, objectifs, et résultats des ateliers. Les propos sont mis en regard des travaux de conceptualisation bibliographique présentés dans la partie 1 : le droit à la ville selon Lefebvre d'une part, le droit à la ville interprété par les féministes d'autre part.

Toutes ces données sont organisées et présentées dans la troisième partie (Partie 3) de ce document.

2. Histoire récente et contexte du terrain d'étude sensiblement liés au droit à la ville.

L'analyse du terrain d'étude est fortement réduite par la non pratique du terrain. Il se restreint aux regards des chercheur.ses en histoire, sciences sociales et géographie et des documents cadres d'aménagement. C'est un espace qui est peu décrit dans son paysage, les atmosphères, les ambiances sont peu retranscrites, l'histoire particulière d'un de ses quartiers accaparant l'ensemble des documents se rapportant à la commune. Les blogs de voyage qui peuvent rendre compte d'une approche plus sensible à l'espace, romantisent fortement la précarité depuis un regard européen (pour la plupart des militant.es). Finalement, c'est peut-être ce que la commune a à raconter d'elle-même, elle semble se percevoir et être perçue par le prisme de son histoire récente, nous la présenterons donc sous cette facette, en conscience qu'elle est réduite à une seule entrée et probablement non représentative de l'ensemble de la commune et de ses habitant.es. De plus, le parc Pierre Dubois étant situé en juxtaposition directe de ce quartier « vedette » de PAC et très lié à son histoire, la compréhension de cette dernière est fondamentale dans une immersion sur notre terrain d'étude.

2.1. Pedro Aguirre Cerda (PAC), une construction socio-spatiale fondée sur les revendications de droit au logement.

Le développement des communes péri-centrales de Santiago est marqué par l'histoire des luttes pour le droit au logement (LOPEZ, OCARANZA 2008). Pedro Aguirre Cerda (PAC), plus qu'un exemple parmi d'autre est une commune de référence d'une extrême importance qui voit naître la première grande organisation d'occupation de terrain à l'origine du mouvement « pobladores » (« les habitants »). C'est entre programmes de logements ouvriers, puis plus largement sociaux et populaires (en réponses aux pressions démographiques de l'immigration) et appropriation de terres privées par les migrant.es en attente de réponses institutionnelles, que la commune s'élève. Elle est aujourd'hui très attachée à son histoire récente qui a marqué l'urbanisation de Santiago.

Au début du XXème siècle au Chili, la crise minière et agricole dans les régions rurales et le développement industriel autour de Santiago engendrent un phénomène de migration des populations vers la capitale. La ville va recevoir en 60 ans près d'un million de migrant.es. Sans capacité de réponse pour l'ensemble de cette population nouvelle, des campements précaires se forment temporairement aux abords du centre urbain le long des berges inondables comme le « cordon de la misère » qui longe le « Zanjón del Agua » au sud de Santiago (figure 2 et 4). C'est en stratégie de réponse aux situations des habitant.es précaires de ce campement qu'émergent en 1949 les premiers quartiers de PAC : San Joaquin, Lo Valledor, Miguel Davila notamment (figure 3) ce sont les premiers programmes de logements pour travailleurs.

Face aux restrictions et aux lenteurs des réponses institutionnelles, des initiatives locales se mettent en place par elles-mêmes sans attendre. Cette dynamique commence en 1957 après une série d'incendies sur le « cordon de la misère » ; un premier groupe de dirigeants locaux décide de s'approprier les terrains de la ferme

« La Feria », actuel quartier de La Victoria (figure 3). Il y a un « avant/après » cette prise de terre dans l'histoire urbaine de Santiago et les occupations de terrain comme stratégie de solution aux problématiques de logement vont ensuite se généraliser (CORTES 2014) avec la mise en place de ce quartier pionnier en auto-construction accompagnée par des étudiants en architecture.

En 1970, près de 32 000 familles attendent un lieu où vivre et c'est par la reproduction du modèle de La Victoria, par les prises de terrains autoorganisées (mouvement des « pobladores ») que la ville va connaître sa plus forte extension. « Les campements ont constitué au début des années 70 l'opération urbaine la plus importante et la force sociale la plus influente de la communauté urbaine de Santiago » (LOPEZ, OCARANZA 2008)

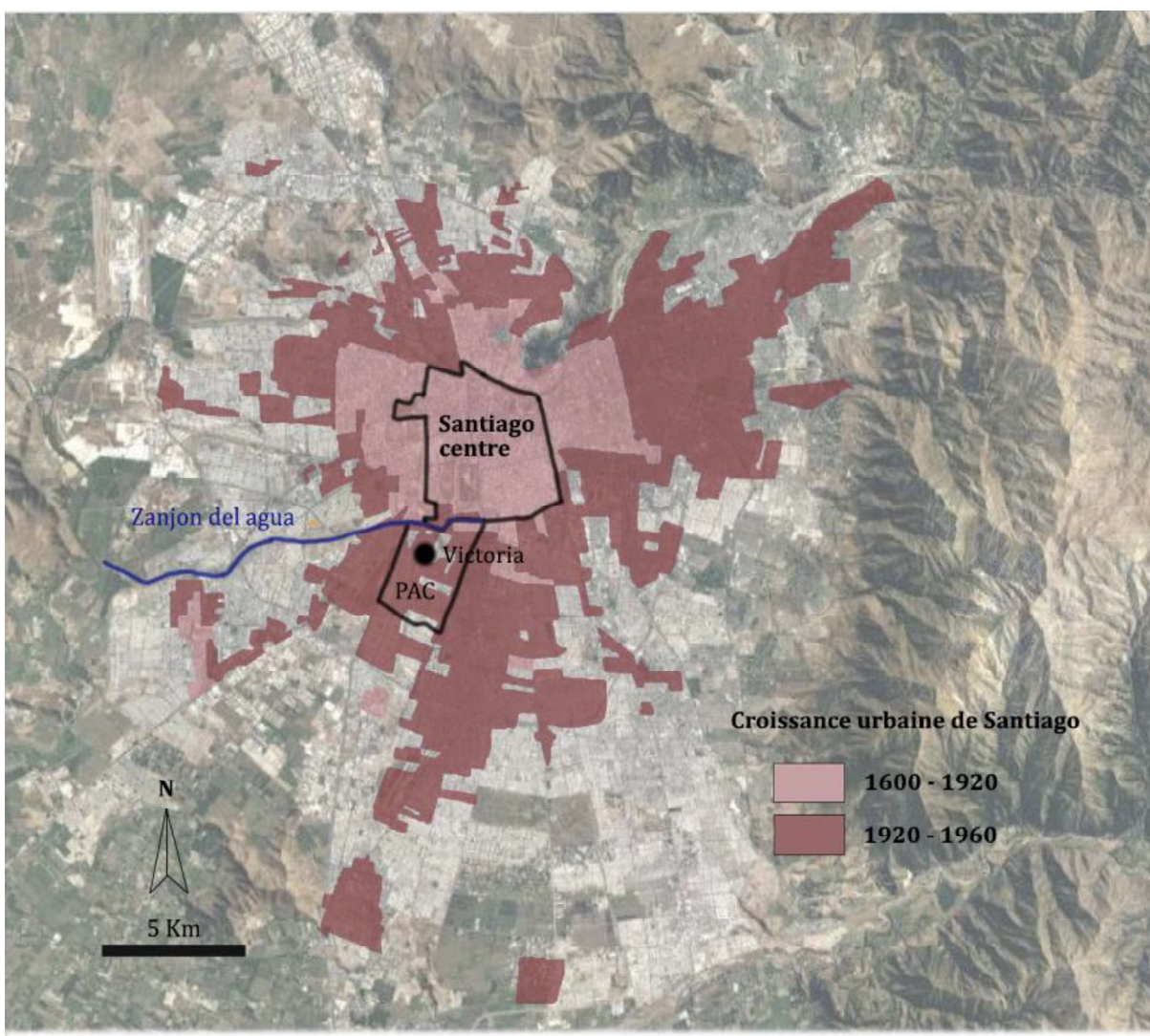


Figure 2: Carte de l'expansion du péri-centre de Santiago et situation de Pedro Aguirre Cerda (PAC)
(DAMICO Clémentine, 2020, sources : Cooperativa Urbana)



Figure 4: Photo "niñas del Zanjón del agua"
(ULLOA Domingo, 1925)



Figure 3: Schéma des premiers quartiers de PAC
(DAMICO Clémentine, 2020)

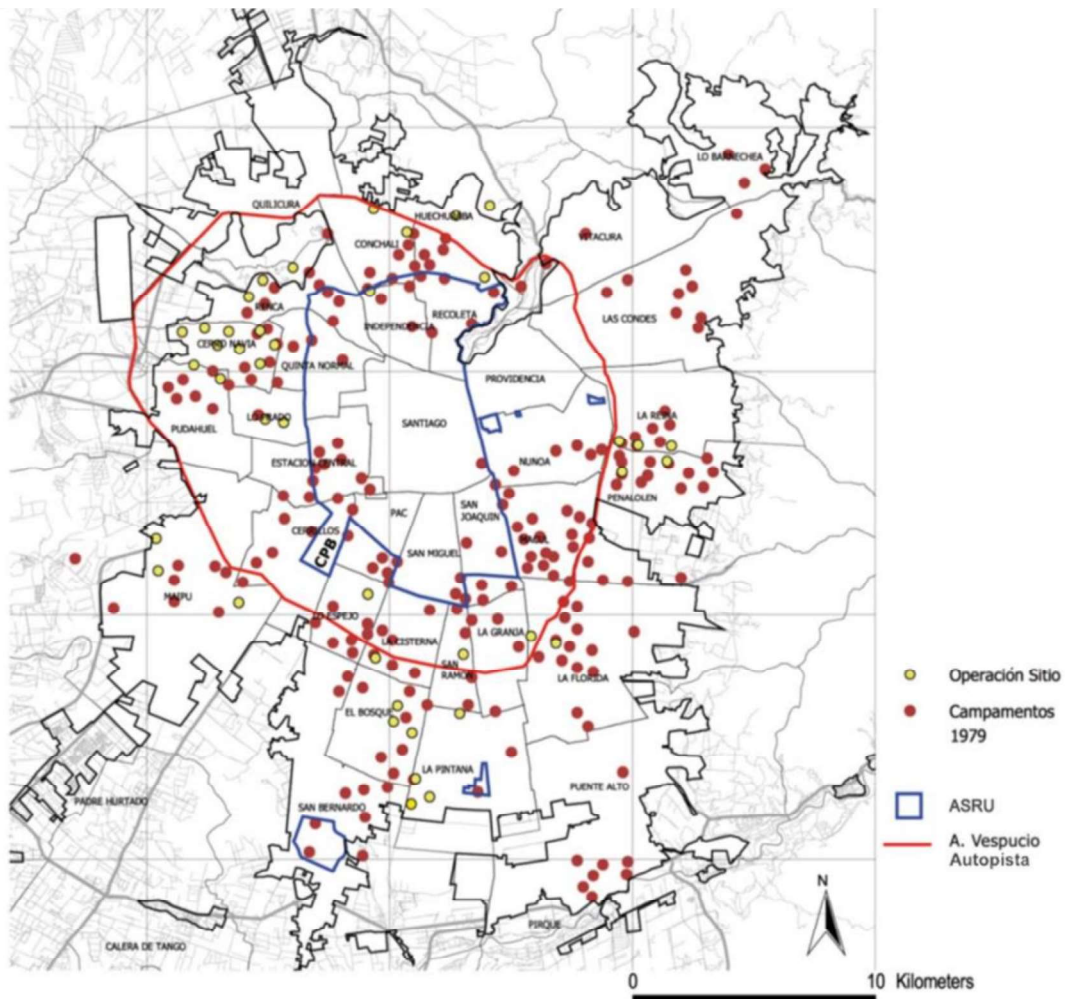


Figure 5: Carte de situation des campements en 1979, extension de l'aire urbaine de Santiago
(LOPEZ Ernesto, 2009)

« L'espace de Pedro Aguirre Cerda (PAC) a été historiquement produit par deux voies : premièrement, par un processus d'industrialisation intensif avec (...) une agglomération de logement ouvrier, mais qui a (...) subit la détérioration et l'abandon avec la désindustrialisation du péricentre urbain à partir des années soixante-dix. Deuxièmement, un processus de construction de logements sociaux populaires, produits autant par des programmes d'Etat, que par d'intenses mouvements sociaux urbains depuis les années cinquante jusqu'au début de la dictature militaire (1973) révolutionnant la forme de faire la ville, développant une série de pratiques communautaires associées au logement et par-dessus tout, occupant progressivement l'espace urbain, toujours plus proche du centre politico-économique de la ville » (LOPEZ MORALES 2008)

Dans une série de témoignages d'actuels habitants du quartier La Victoria (qui sont pour la majorité directement issus – occupant.es ou famille des occupant.es - de la prise de terre) on peut lire : « La première chose qui a été faite, c'est de planifier les terrains ; Nous avons commencé à urbaniser le quartier en faisant toutes les rues et en laissant des terrains pour ce dont nous aurions besoins, pour l'église, les espaces verts et pour l'école, parce que rien ne nous échappait, on voulait un quartier qui réunissent toutes les qualités » (Elicer Valenzuela ; CORTES 2014)

Le cas de la prise de La Victoria est un modèle d'auto-organisation très étudié. Il compose l'identité local de Pedro Aguirre Cerda. « Prendre », « Occuper », « s'approprier » et « participer » ont donc une résonance toute particulière sur la commune qui est finalement née de la revendication du droit à la ville, avant que Henri Lefebvre n'écrive son manifeste.

2.2. Portrait de la commune aujourd'hui.

La commune de Pedro Aguirre Cerda compte à ce jour 114.560 habitant.es dont 52% de femmes. 12,8% de la population de la commune vit sous le seuil de pauvreté.

La commune est encore fortement marquée par la force de revendication organisée des travailleur.es. Entre 2003 et 2005, le « regroupement de voisins de La Victoria » va s'opposer au projet de « plan régulateur communal » qui sous-tend un déplacement des populations. La commune transpire de son histoire : les murs sont peints de muraux qui la racontent. C'est une population qui par sa trajectoire a une haute conscience politique et une grande capacité de mobilisation sociale.

Mais le paysage socio-culturel de la commune se recompose également avec l'arrivée de migrant.es vénézuélien.nes et haïtien.nes. Les « logements bien situés et à relativement bas prix » et « l'importante offre d'emplois qui n'exigent pas de spécialisation et se paient au jour de travail sans médiation de contrat » font de Pedro Aguirre Cerda un lieu attractif où va s'installer une nouvelle population migrante, cette fois-ci extranationale. (FARIAS CABALLERO 2016)



Figure 6: Photo d'un mural relatant les conflits du coup d'Etat militaire le 11 septembre 1973 dans le quartier de La Victoria (Patricia RETAMAL, 2019)

La très particulière production urbaine de Pedro Aguirre Cerda associée aux conditions socio-économiques de ses habitante.es et la forte dégradation connue au cours de la dictature, liée à un abandon de l'Etat et une répression violente des « pobladores » définissent fortement les formes actuelles de la commune. Prédomine un usage globalement résidentiel, particulièrement aux abords du quartier de La Victoria. La trame quadrillée typique des villes américaines, est redécoupée pour former des ruelles internes. Cela, associé aux multiples activités informelles et aux logements surpeuplés (une maison se divise habituellement en 4), donnent un aspect globalement « chaotique » ou « vivant » aux quartiers résidentiels (selon les points de vue) et qui est souvent associé à un sentiment d'insécurité. En 2003, Pedro Aguirre Cerda, c'est aussi la commune qui connaît le moins d'espaces verts par habitant.



Figure 7: Photo de Pedro Aguirre Cerda vue du ciel, contrastant avec le centre de Santiago dans le fond (Didier MUNOZ 2018)

2.3. Le projet de Parc Pierre Dubois dans la commune de PAC, du droit logement à la notion de qualité du cadre de vie.

Les 10 hectares qu'occupe aujourd'hui le Parc Pierre Dubois ont fait partie des terrains occupés lors de la Prise de La Victoria en 1957. Après le découpage urbanistique autogéré, cet espace est laissé à l'abandon, il reste longtemps un terrain vague puis se transforme en décharge.

Le Parc est donc directement juxtaposé au quartier de La Victoria et ancré dans une zone majoritairement résidentielle proposant peu d'espaces publics de qualité.

Le projet de mise en place de ce complexe d'espaces-verts / espaces-sportifs fait partie d'un programme de politique régionale d'espaces-verts pour la région métropolitaine de Santiago. Il émerge du programme politique de Michelle Bachelet, présidente socialiste, lors de son second mandat de 2014 à 2018.

L'objectif du programme selon Juan Antonio Peribonio Poduje, président de la région métropolitaine de Santiago (2012-2014) au lancement du programme est de « matérialiser de grands chantiers dans notre région, principalement dans les communes tristement dénommées « grises », c'est-à-dire, celles qui connaissent un grand déficit en espaces verts. Pour cela, nous avons identifié des lignes stratégiques qui ne relèvent pas seulement de thématiques environnementales mais qui prennent aussi en compte (...) l'amélioration de la qualité des services (publics) et d'une plus grande équité territoriale dans (la) distribution (des espaces verts) ». (Introduction de la plaquette de présentation programme « espace verts », 2014)

Claudio Orrego qui lui succède précisera lors de l'inauguration du Parc en 2018 filmée par le ministère de l'habitat et de l'urbanisme (MINVU) que cette nouvelle infrastructure représente « la notion de dignité de l'habitat au-delà du logement » et constitue « des espaces publics de qualité qui améliorent la qualité de vie de tous les habitants ».

Le nom qui est choisi pour le Parc révèle d'un hommage au quartier de La Victoria et à sa résistance, Pierre Dubois étant un prêtre de la paroisse de La Victoria défenseur des droits de l'Homme sous la dictature de Pinochet.

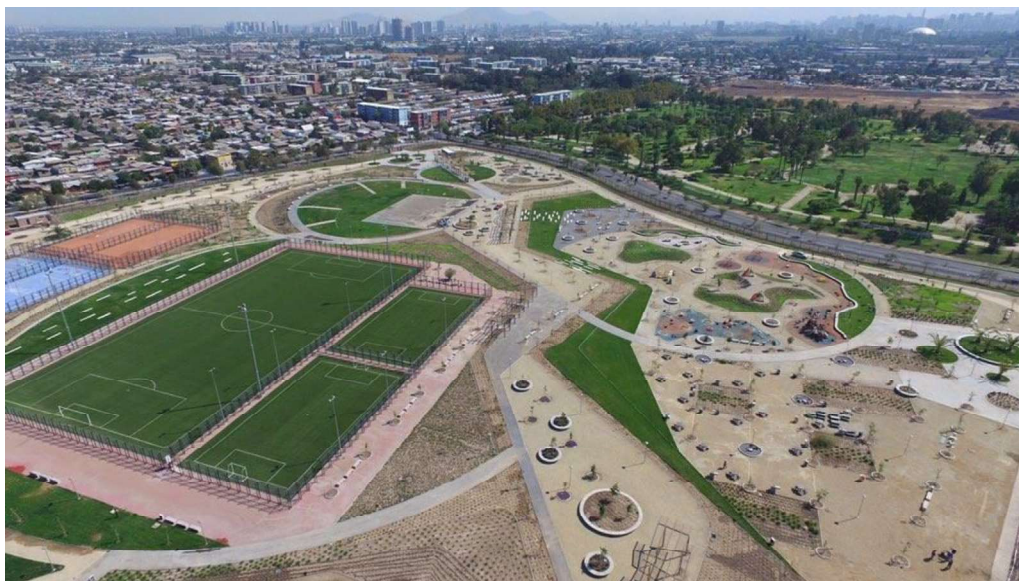


Figure 8 : Photo aérienne du Parc Pierre Dubois, un parc de 10 hectares ouvert de 9h à 18h (MINVU, 2018)

3. Les femmes, filles et adolescente, des usagères secondaires ?

Le Parc Pierre Dubois est un parc à forte symbolique politique, dans un espace fortement politisé, nous allons observer les principaux documents de communication du ministère de l'habitat et de l'urbanisme ainsi que ceux de la municipalité de Pedro Aguirre Cerda afin d'observer plus finement les messages communiqués : si l'on y rend honneur aux luttes pour le droit au logement des plus précaires en l'amplifiant par une réponse institutionnelle proposant l'inclusion du droit à un cadre de vie de qualité, à qui dédie-t 'on véritablement cet espace ?

3.1. Présentation du Parc en phase projet par le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme chilien :

En description de la vidéo publié le 23 septembre 2016, sur la chaine YouTube du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme chilien (MINVU) il est possible de lire : « Multi-terrain, aires de pique-niques, pergolas, espaces de jeux pour enfants, skate-park font partis des espaces que contemple le design du nouveau Parc Pierre Dubois dans la commune de Pedro Aguirre Cerda ». Que nous raconte-t 'elle si on l'observe avec la méthode des lunettes du genre ? Nous nous concentrerons dans la lecture de la vidéo sur les enfants et adolescent.es, excluant les adultes de notre étude. (Vidéo visualisable sur la chaine YouTube de MINVU).

	Garçons, adolescents	Filles, adolescentes
Nombre apparitions	17+	12
Organisations et compositions des groupes	En bande mixte (une bande est comptée comme 1 apparition, d'où l'utilisation du signe +)	Jamais en bande (maximum deux filles ensemble, sinon elles sont seules ou avec les garçons)
Accompagnement	Jamais accompagnés de leur mère ni en situation familiale	3 fois accompagnées de leur mère et 1 fois avec leur famille
Activités des enfants sur les jeux	Répartition sur les activités globalement identique	
Activités des adolescent.es	Vélos, BMX, mountain bike, skate	Skyline, gym, frisbee
Présence d'un public	public	Pas de public

Tableau 1: résultats de l'observation de la vidéo de présentation du Parc Pedro Aguirre Cerda, méthode des lunettes de genre (DAMICO Clémentine 2020)

On remarque tout d'abord que le montage vidéo présente une certaine mixité, bien que le sexe masculin soit plus représenté, les filles et adolescentes apparaissent et sont actives. Les jeux pour enfants sont les espaces qui sont les plus mixtes, tou.tes pratiquent les tobogans, les balançoires, et courent dans les espaces dédiés. La différence est que les garçons y forment des bandes non mixtes ce qui n'est jamais le cas des filles qui sont en groupes mixtes et systématiquement minoritaires, ou seules accompagnées de leur mère.

Dans le cas des activités des adolescent.es c'est bien différent : le vélo est exclusivement masculin, tout comme le skate, et le skate-park apparait comme un espace « de garçons » qui forment des bandes et font des figures extraordinaires devant un public. Les adolescentes, elles, font de la slackline en solitaire, ou du frisbee à deux, dans des espaces verts non spécialisés. Un plan de quelques secondes de la vidéo présente une jeune fille effectuant une figure de gymnastique, seule, sur une pelouse. Bien que ce soit une figure digne de spectacle, elle n'est entourée d'aucun public.



Figure 8: Images extraites de la vidéo de présentation du projet de Parc Pierre Dubois : un skate-park exclusivement masculin (MINVU, 2016)

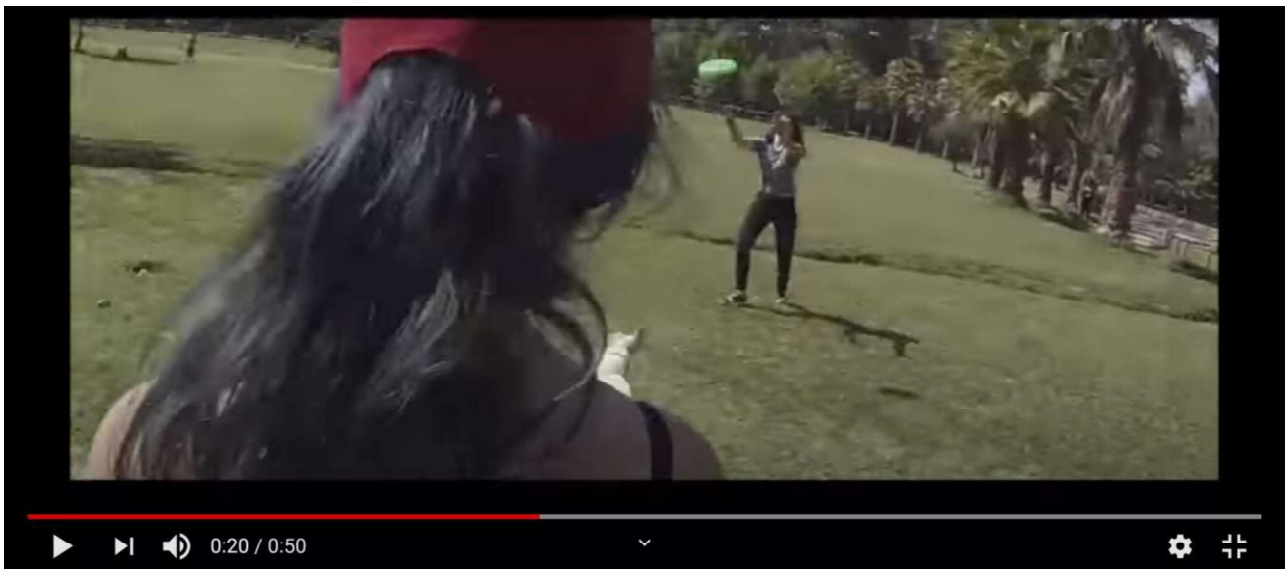


Figure 9: Images extraites de la vidéo de présentation du projet de Parc Pierre Dubois : aucun espace n'est représenté comme exclusivement féminin. Elles sont visibles pratiquant des lieux en partage. (MINVU, 2016)

Finalement, le parc entier projette, d'une part, des espaces de mixité (de genres et de pratiques : pique-niques, lectures, vélo, slackline) et de partage intergénérationnel, où les garçons ont tendance à être représentés sous forme de bandes excluantes, et d'autre part des espaces marqués comme exclusivement masculins dédiés spécifiquement à certains sports.

De plus, la vidéo dessine des normes comportementales : les garçons sont montrés systématiquement en sujets autonomes, usant de l'espace en toute liberté « comme chez eux », alors que les filles sont souvent accompagnées de leur famille et en particulier de leur mère, qui les surveille ou les pousse sur la balançoire.

3.2. Communiqué sur la finalisation du projet et la future inauguration – Municipalité de Pedro Aguirre Cerda :

En 2017, c'est au tour de la municipalité de communiquer sur les avancés du projet en cours au sein de la commune. Elle présente la parc : « Le nouveau Parc comptera un terrain de foot, ainsi que deux terrains en gazon synthétique, deux terrains de tennis, un skate-park, un amphithéâtre, une zone de jeu pour les enfants, un secteur spécifiquement dédié aux personnes handicapées, des équipements de pratique d'exercice sportif pour les personnes âgées (...) » « L'infrastructure a été pensée dans le but d'offrir un espace novateur de récréation de culture et de sport pour les voisins et voisines de toute la commune. » (Article disponible sur le site de la commune)

Mais si l'article nomme les voisines, l'entrée descriptive se faisant par les terrains de sports qui sont dans la pratique y dans les imaginaires collectifs très masculins (foot, tennis et skate-park). En plus du sens de priorité de présentation des infrastructures du Parc Pierre Dubois, on remarque que les images associées à l'article sont également assez peu inclusives :



Figure 10: Image du préprojet de Parc, le skate-park, un lieu pour les garçons (Municipalité de PAC, 2017)



Figure 11: Image du préprojet de Parc sélectionnée par la municipalité pour sa communication ; les corps en présences, principalement des hommes (Municipalité de PAC, 2017)

Dans les imaginaires qui construisent le Parc en phase de projet, qui n'est alors qu'un terrain en construction, depuis les images produites et communiquées, le Parc est un espace extrêmement genrés et montrant une grande dominance d'occupation masculine. Nous allons maintenant observer les images

communiquées lors de l'inauguration en mars 2018. Quels espaces et quels corps sont décidé d'être mis en avant afin de présenter ce Parc très nouvellement construit et occupé.

3.3. Inauguration par la présidente Michelle Bachelet, mars 2018, les images communiquées

Dans une vidéo de la municipalité relatant l'inauguration du Parc Pierre Dubois, on remarque une appropriation qui semble très mixte des espaces de jeux pour enfant :



Figure 12: Image extraite de la vidéo de l'inauguration du Parc (Municipalité de PAC, 2018)

Le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, publie sur sa page Facebook une série de photo annonçant l'inauguration du Parc. Deux photos aériennes et une photo des acteurs politiques du projet s'accompagnent des suivantes perspectives :



Figure 13 Photo des cheminements du parc pratiqués par deux jeunes garçons (MINVU 2018)



Figure 14 Photo des abords des terrains de sports, absence totale de corps féminins (MINVU 2018)

3.4. Synthèse : zonage genré du Parc Pierre Dubois

Si on décide de spatialiser les représentations genrées associées au Parc Pierre Dubois (d'après analyse des documents de communication de la municipalité de PAC et du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat), on obtient le schéma ci-dessous :

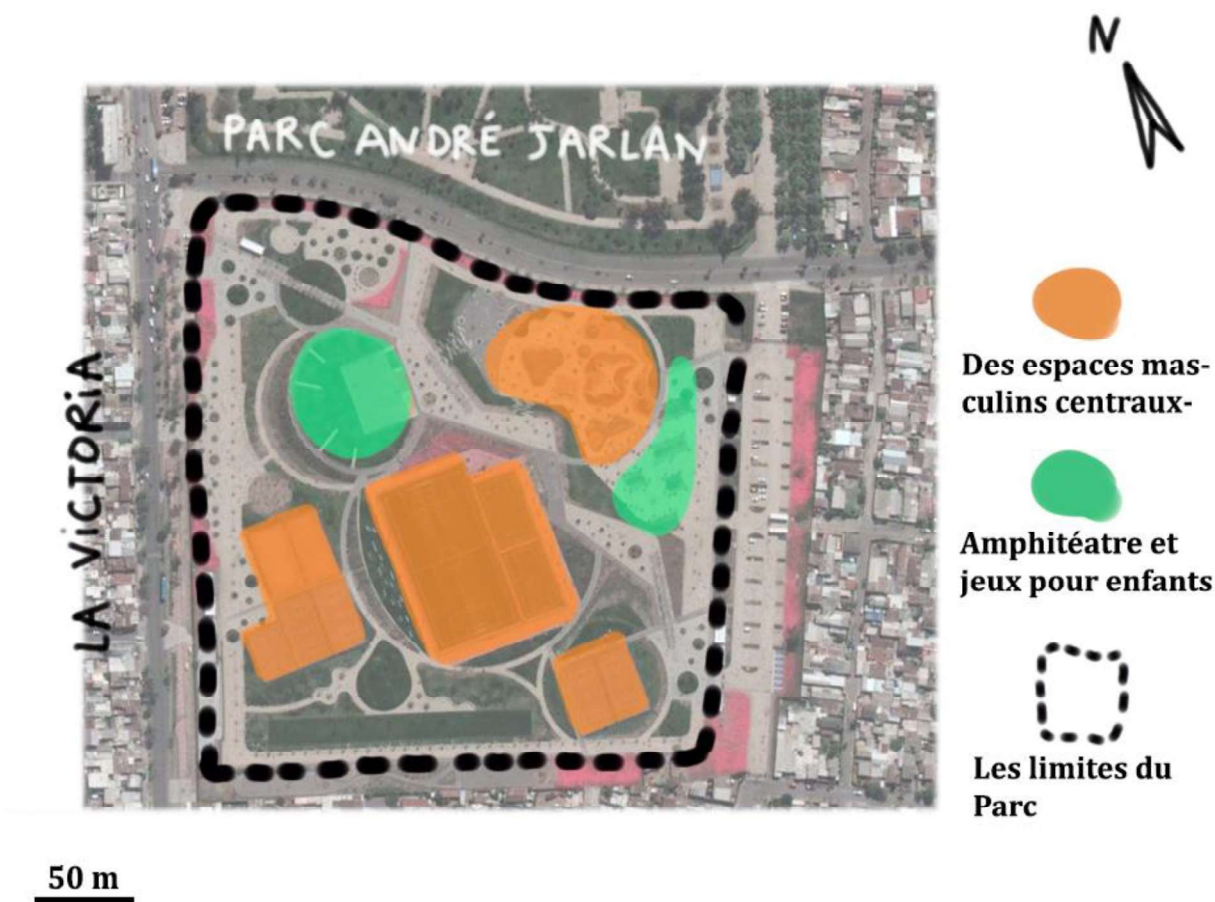


Figure 15: Schéma de l'occupation genré du Parc Pierre Dubois (Clémentine DAMICO 2020)

Les espaces associés à des représentations exclusivement **masculines** (en orange) représentent non seulement **près de la moitié de l'espace total** du parc mais ils occupent aussi **une place centrale**.

Les autres infrastructures ponctuelles soit les jeux pour enfants, et l'amphithéâtre (absent des images communiquées), viennent compléter la structure du Parc, espaces d'apparente mixité.

Les **espaces verts et cheminements**, associés à des **usages mixtes et partagés**, ou apparaissent notamment les adolescentes dans leurs diverses activités, représentent un **tissus linéaire périphérique** à ces espaces. Ils ne forment pas une unité ponctuelle.

C'est dans ce contexte, dans un parc dédié au droit à un cadre de vie urbain de qualité, mais dont les structures sont centrées principalement autour d'infrastructures sportives à forte connotation masculine, dans un espace marqué par les normes sociales de genre, que s'installent les ateliers de sport urbain de « Ciudad Feminista » : « Prendre la rue, pour le droit à la ville des femmes, des filles et des adolescentes. »

PARTIE 3 – Analyse de la stratégie de « Ciudad Feminista » : de la réappropriation des corps à la réappropriation des espaces grâce aux sports urbains, limites et atouts.

« Ce samedi 31 aout 2019, à 11 heures, commence le projet « Prendre la rue ! Pour le droit à la ville des femmes et filles » du fond Valentín Letelier 2018, une initiative centrée sur l'augmentation de l'usage, la mobilité et l'appropriation de l'espace public des filles, des jeunes et des femmes qui résident sur la commune de Pedro Aguirre Cerda.

Tous les samedis, de 10 h à 17h, jusqu'au 30 novembre, seront menés trois ateliers : « Pédaler sans avoir peur » (apprendre à occuper et réparer un vélo), « Je me déplace librement dans la ville » (Parkour) et « Nous occupons le skate-park de Pedro Aguirre Cerda » (Skate avec planches incluses).

Activités entièrement gratuites pour filles entre 7 et 17 ans, qui se réaliseront dans le skate-park du Parc Pierre Dubois »

(Publication sur la page Facebook des ateliers [Tomarnos la calle]. Annonce de lancement des ateliers.)

Nous allons ici nous baser sur les entretiens téléphoniques avec 3 membres organisatrices des ateliers que nous allons tout d'abord présenter. Le questionnaire (disponible en Annexe I) a été construit dans l'objectif de mener une réflexion partagée autour de la stratégie mise en place. Ce temps réflexif, de prise de recul nous permet de réfléchir sur les problématiques du droit à la ville des filles et adolescentes en particulier, et la stratégie de réponse d'une entrée par le sport urbain. Les perspectives ouvertes, les avancés observées et les limites seront donc ici présentées. Les conclusions de ces échanges seront également complétées par quelques phrases de participantes aux ateliers extraites d'une vidéo réalisée par le collectif Ciudad Feminista, afin de leur laisser malgré toutes les difficultés, une petite place dans cette observation critique de l'expérience.

1. Contextualisation :

1.1. Profil des enquêtées : une complémentarité de regards

Les propos qui suivent sont issus de riches échanges complémentaires. Un membre des collectifs organisateurs et deux professeures de sport convoquées. Une féministe et deux activatrices de l'entrée des femmes dans le sport qui ne se disent pas nécessairement féministes. Voici leurs profils et histoires respectives :

PROFIL 1 : Patricia RETAMAL (chilienne) :

Activiste militante, universitaire, fonctionnaire de l'université du Chili, à la direction d'égalité de genre. En cours de doctorat au sein de la faculté d'architecture dans le centre de recherche « territoire, espace et société » au Chili, elle travaille sur la géographie féministe dans le contexte rural. Elle fait partie d'un groupe de pionnières de l'université osant se nommer féministe.

Avec une autre étudiante (Yanina) de la faculté « La Concepción » dans le parcours « pédagogie d'histoire et géographie », elles s'intéressent à la géographie féministe et font toutes deux leurs mémoires de licence et de master sur la question du genre en géographie. En mai 2018, associées à des professeur.es qui les appuient et signent pour qu'elles puissent postuler, elles donnent un cours à l'université de sciences sociales puis plus tard d'architecture et urbanisme dénommé « la ville féministe ». En parallèle, elles sont militantes au sein du collectif « Mujeres en Red Zona Sur » (Femmes de la Zone Sud en Réseau de Santiago). Elles vont alors y intégrer leur analyse des questions territoriales particulières de la Zone Sud de Santiago, zone urbaine de qualité « infiniment moindre que dans les communes plus installées » et où « les communes connaissent un indice de violence intra-familiale (typologie chilienne mesurant les violences de genre domestique) plus élevé que la moyenne de l'aire urbaine de Santiago ». Dans l'objectif de créer un lien académique-activiste-territorial ancré autour des apports de la géographie féministe, elles fondent en 2018 le collectif « Ciudad feminista » qui leur permet de développer de la recherche action sur le territoire, ce qu'elles appellent « un activisme ancré dans la méthodologie de l'observation participante. ».

Patricia parle systématiquement au pluriel, elle est très ancrée dans les luttes collectives féministes et leur littérature. Nous partageons un vocabulaire en commun ce qui facilite les échanges. Elle a un regard ample et critique sur les ateliers mis en place, dans une démarche plus vaste de militantisme.

Rôle dans les ateliers : Coordinatrice du projet, de l'écriture à la logistique. Elle a également le rôle d'intégrer les cours de sport dans un débat sur les questions de genre et des violences lors des ateliers en créant des espaces de discussion.

PROFIL 2 : Camila FRANCOIS (chilienne)

Ingénieures en ressources naturelles, fille de deux professeurs d'éducation physique et sportive, ses parents la font sauter, courir, faire du karaté et elle n'a jamais arrêté d'explorer le monde sportif. Elle découvre le parkour en 2014 et cette « discipline », qui est pour elle plus qu'un sport, devient tout de suite sa passion. Elle commence avec un groupe exclusivement masculin pendant quelques semaines avant de les laisser pour s'entraîner seule. Alors très peu de femmes pratiquent le parkour à Santiago. 6 mois plus tard, elle remarque deux jeunes filles qui s'entraînent dans la rue et à partir de là, elle forme un groupe de femmes pratiquant le parkour qui va s'amplifier avec le temps. Face aux harcèlements et agressions sexuelles récurrentes contre les femmes et jeunes filles dans les groupes de parkour, elle décide de multiplier les groupes de discussions et d'entraînements non mixtes permettant de dialoguer sur les situations vécues et se protéger mutuellement dans le monde du parkour. Elle va participer à monter le « Girls in Motion Tour » en 2018 un festival de parkour féminin Sud-Américains entre le Brésil, le Chili, l'Argentine et la Colombie. Leur but est de diffuser et valoriser les femmes dans le parkour en Amérique Latine.

Elle travaille aujourd'hui notamment dans une ONG donnant des ateliers de parkour.

Camila fait de nombreux ponts avec d'autres expériences, elle raconte avec passion et rires, dans un espagnol très vif et ancre toujours ses propos dans des anecdotes personnelles. Elle ne se dit pas féministe, mais Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.

activatrice pour les femmes dans le monde du sport. Depuis son parcours, elle apporte un regard qui croise la neurolinguistique, les relations habilitées physiques / habilités émotionnelles et la question des violences vécues par les femmes tout à fait original.

Rôle dans les ateliers : Cours de parkour tous les samedis à 15 filles (dont 13 haïtiennes et 2 chiliennes) de moins de 15 ans et 1 petit garçon de 6 ans, tou.tes habitant.es de Pedro Aguirre Cerda.

PROFIL 3 : Carmen VIERA (vénézuélienne)

Le skate c'est pour elle un sport de transformation social. Un sport transversal qui ne s'intéresse ni au statut économique, ni à la couleur, ni aux idéologies ni aux langues mais qui a été longtemps considéré comme un sport masculin, aujourd'hui elle travaille à détruire ces barrières du genre.

Jeune professeure de skate dans la zone Ouest de Santiago, elle dirige le programme « femmes sur les roues » qui se dédie à enseigner le skate en groupes non-mixtes afin de favoriser l'entrée des filles, adolescentes et femmes dans cette discipline encore fortement masculinisée. Elle commence le longboard au Venezuela en solitaire, le skate-board étant un sport exclusivement masculin et les skate-parks des espaces strictement excluants des filles, adolescentes et femmes. C'est en arrivant à Santiago en 2015 qu'elle commence le skate-board en voyant quelques jeunes filles pratiquer ce sport sans se faire insulter.

Carmen est très occupée avec la réouverture des parcs post COVID et n'a pas pu me dédier autant de temps que les autres. Elle apparaîtra donc moins que Patricia et Camila. Elle est restée évasive sur les questions de droit à la ville et s'est surtout concentrée à me transmettre son expérience à Pedro Aguirre Cerda.

Rôle dans les ateliers : Cours de skate les samedis à 11 étudiantes (dont 2 vénézuéliennes, 3 haïtiennes et 6 chiliennes) entre 9 et 17 ans durant les 3 mois d'activités. Toutes habitent Pedro Aguirre Cerda.

1.2. Les origines des ateliers :

« Mujeres en Red Zona Sur » militent à San Miguel (commune limitrophe de Pedro Aguirre Cerda) où elles effectuent un travail territorial sur les violences sexistes et sexuelles. En parallèle, Yanina et Patricia (les co-fondatrices « Ciudad Feminista »), travaillent sur la notion de « droit à la ville ». L'arrivée du métro et le projet de Parc Pierre Dubois attirent sur la commune PAC trois méga projets immobiliers et une volonté de restructuration urbaine qui les inquiète : « San Miguel a été complètement défiguré socialement et spatialement par une série de projets immobiliers similaires ».

Dans un objectif de relier les questions de droit à la ville et celle des violences sexistes et sexuelles, elles imaginent alors les ateliers de sports urbains dans le Parc Aguirre Cerda. L'idée des ateliers naît donc d'abord de l'articulation « Mujeres en Red Zona Sur » et « Ciudad feminista Chile ».

Elles entendent parler de l'appel à projet « Valentín Letelier », qui a pour objectif de relier l'université à la communauté chilienne par un échange de connaissances et savoirs. Elles vont donc présenter le projet des

ateliers de sport urbain en partenariat avec d'autres universitaires extérieures aux collectifs et trois professeures de sport d'organisations-amies.

Elles sont choisies parmi une série de projet. L'Université Nationale du Chili (l'Université de sciences-sociales, la Faculté d'architecture et le noyau de recherche « genre et société » Julieta Kirkwood de la faculté de sociologie) finance à 100% la mise en place des ateliers : 10 millions de pesos chiliens permettent l'achat du matériel nécessaires aux ateliers (planches de skates, tables, matériel de sérigraphie).

Après un mois d'août de communication au sein de la commune, grâce au « porte à porte » et aux affichages, le premier atelier a lieu le **31 Août 2019. Une trentaine de filles et adolescentes**, d'origines diverses vont assister **tous les samedis** aux ateliers jusqu'en **novembre 2018**.

1.3. Présentation des ateliers

Les ateliers consistent en **l'occupation d'un parc** d'excellente qualité, installé dans une commune « vulnérable », « à très faible qualité de vie urbaine » (P). « La structure de ce parc ce sont des skate-parks, des espaces pensés pour le vélo, pour faire du foot, du tennis, il y a une forte connotation des sports masculins. Ce sont **des espaces où les filles et les jeunes femmes n'ont jamais eu une véritable légitimité d'accès** » (P). L'idée est d'occuper ces infrastructures avec des professeures femmes de diverses disciplines et « proposer **un espace d'apprentissage** » (CAR) permettant ainsi d'habiliter les femmes et les filles à l'utilisations des espaces publics masculinisés. Trois ateliers sont proposés parmi lesquels il faut choisir : **Skate, Parkour ou Sérigraphie**.

Mais l'objectif central nous annonce Patricia, c'est de « mettre à disposition des filles et adolescentes un **outil concret, le sport urbain de rue**, afin de **prévenir les violences de genre dans cette commune** ».

Les ateliers s'articulent en trois temps : une ouverture, de 10 heures à 11 heures, qui consiste en un temps d'échange autour d'un petit déjeuner, puis les ateliers de 11 heures à 15 heures et enfin, de 15 heures à 17 heures un en-cas partagé.

Les moments d'ouverture et de fermetures sont **des espaces dédiés à la parole et aux échanges**. Dans des petits cercles, organisatrices et participantes parlent de leur **corps**, des **ressentis**, des **conditions du territoire**. L'idée étant de donner un sens collectif aux ateliers, échanger sur les violences sociales que vivent les femmes et les filles, visibiliser par la mise en commune des témoignages le système de domination masculine et ses conséquences sur les formes d'habiter leur corps et leur ville.

Avec **l'explosion du mouvement social chilien** en octobre 2019 elles ouvrent des tables de discussion avec les filles et adolescentes. Les moments de fermeture des ateliers se transforment donc en « **cabildo** » **de filles** (méthodologie particulière de discussion et de participation citoyenne en extérieur qui prend une forte place alors dans tout le Chili). Elles donnent ainsi un contexte, font parler des événements et des faits marquants vécus par les filles, et dialoguent des thématiques soulevées alors dans leur espace social.

Lorsqu'il est trop difficile de parler, face au niveau de violences que vit la commune durant cette période, le moment de parole se transforme en ateliers de dessin.

2. Le droit à la ville des femmes filles et adolescentes vu depuis Santiago.

2.1. Le droit à la ville selon les enquêtées

Patricia voit dans le droit à la ville « un **droit humain** » mais ce qui la préoccupe dans sa militance c'est de se concentrer « sur le **droit à la ville des femmes et des filles** » « comprenant que la ville se vit, se sent, se transite, s'expérimente de façon différente selon si l'on est une femme, une fille ou un homme, un garçon. **La ville est pensée pour un homme sain de 35 ans hétérosexuel.** La **planification urbaine impose** une logique très masculine, patriarcale et cela a un effet sur les corps des femmes et filles. » Elle voit dans le droit à la ville une « revendication politique ».

Lisant le droit à la ville depuis la géographie féministe, elle critique la production urbaine androcentrique, les formes qu'elle engendre et les conséquences sur les corps des femmes. Le droit à la ville pour elle, c'est « parler d'une ville juste pour toutes et pour tous ». C'est donc parler et penser d'autres formes d'habiter possible. C'est le droit à participer à construire une autre ville.

Elle reconnaît dans le droit à la ville deux échelles d'action : « On essaie aujourd'hui de le faire entrer dans le processus de la constitution mais aussi de **l'atterrir dans des actions concrètes qui permettraient d'atténuer les violences et inégalités** que provoquent ce type de villes. »

Camila, elle, y voit deux sens : « la sensation de **sécurité** et **d'appropriation de l'espace** », « étant une femme qui pratique le parkour, pour moi le droit à la ville c'est pouvoir nous **déplacer librement** dans la ville en toute **sûreté** – et de pouvoir **utiliser l'espace** de la **forme qui te plaît**, comme lieu de sport, mais aussi d'expression artistique, (...) quoi que ce soit qui reste dans la légalité »

Carmen est plus directe : « finalement, **la ville c'est un espace qui nous correspond**, nous sommes plus de la moitié de la population mondiale, comment ça se fait que nous ne puissions pas sortir dans la rue faire du skate, du vélo ou marcher tranquillement ? Le droit à la ville **c'est prendre l'espace qui nous correspond** ». Pour Carmen et Camila, ce n'est pas une remise en cause des formes de la ville mais plutôt des usages. Elles mettent en question le droit d'usage, d'appropriation et Carmen appelle à y faire irruption.

Ensemble elles définissent finalement les deux grands droits du droit à la ville de Lefebvre : s'approprier et détourner « ce qui est » et participer à faire autrement.

2.2. Les entraves particulières des femmes, filles et adolescentes

Patricia reconnaît qu'il y a beaucoup d'entraves et d'inégalités qui se vivent dans la ville. **Elle remarque d'abord des formes inadaptées de la ville** liés à de nombreux « impensés » depuis la production urbaine.

« Le care » ses nécessités en termes de services et ses trajectoires, mais aussi les conséquences de l'imperméabilisation espace privé / espace public qui forment des « bouches de loups » pour les femmes, « des scènes parfaites (...) de violences sexuelles, et cela parce qu'il n'y a aucun regard posé sur ces rues : ce sont des espaces fermés, des murs larges, qui sont les fameux « murs aveugles », il n'y a pas de commerces, pas de lumières, pas de vis-à-vis. " Mais elle recentre très vite :

« Nous avons décidé de répondre plutôt aux violences physiques sexuelles, parce qu'en construisant cet atelier, nous avons ciblé sur les difficultés des femmes et des filles pour **évoluer en toute liberté**, ou en tout cas en liberté **dans les conditions données de leurs espaces** »

On peut donc déjà noter que les ateliers de sports urbains pour le droit à la ville, c'est une mobilisation en conscience d'une partie seulement de la notion du droit à la ville : atténuer les violences et les inégalités générées par la ville mais sans la transformer dans ses formes. C'est l'approche de Carmen et Camila : depuis l'existant comment se protéger, comment intégrer, comment s'emparer d'un territoire hostile.

Le diagnostic partagé des entraves au droit à la ville se concentre donc d'une part sur les **violences, dangers, insécurités vécus dans la ville** et d'autre part les **contrôles et restrictions sociales ou familiales** que vivent les filles et adolescentes dans leurs tentatives d'appropriation de l'espace public.

Ce sont les deux grandes problématiques soulevées par Camila lors de l'entrevue.

« **Le grand empêchement** des femmes à cheminer la rue c'est **l'immense sensation d'insécurité lié au machisme qui existe systématiquement en étant à l'extérieur**. C'est une sensation de « **je ne sais pas s'il va m'arriver quelque chose ou pas** » » « Et donc les femmes abandonnent ces lieux parce qu'il est trop dangereux de les traverser. » Et c'est le control social aussi qui restreint « Moi on me dit souvent dans la rue « jeune fille, ne fait pas ça, tu vas te faire du mal, c'est dangereux. » » « Il y a une idée que les femmes ne doivent pas « sauter » dans les espaces publics, ou faire des choses « bizarre » ou « extrêmes », elles doivent juste marcher vite d'un point à un autre » raconte Camila et elle ajoute « La restriction des parents empêche fortement la liberté de mouvement des filles. Ils ont cette idée qu'il peut arriver quelque chose de terrible. C'est particulièrement le cas pour les filles. »

Les nombreux interdits restreignant les filles et la peur que ressentent ces dernières, semblent toutes deux prendre racine dans la réalité des violences que vivent les femmes, les filles et les adolescentes. C'est un phénomène qui, en se basant sur des réalités (les violences sexistes et sexuelles), les entretiennent à long terme en s'en protégeant à court terme. Cela maintient les filles dans une posture « à reculons » face aux espaces qui sont très vite associés à une sensation de danger, et à un débordement de la sensation de « fragilité » des corps féminins en dehors de la seule attention aux violences sexistes.

Anecdote illustrative d'un interdit restreignant :

« Il y a une petite fille dans mon atelier, sa mère ne voulait pas la laisser pratiquer parce qu'elle avait peur qu'elle se blesse. Mais la petite fille, elle utilise les tobogans, elle escalade les arbres (...) Elle a une autre notion Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.

du danger depuis son corps et elle est capable de sentir par elle-même quand une activité est appropriée ou pas. Les adultes imposent ce qui est possible de faire et ce qui ne l'est pas, moi je voyais qu'elle pouvait faire du parkour, si elle pouvait sauter d'un arbre. C'est finalement là une question de faire confiance »

2.3. Les jeunes filles de Pedro Aguirre Cerda racontent leurs peurs :

Les « interdits » des parents comme facteur externe et la « peur » en autorégulations semblent être les deux principaux freins à l'irruption des jeunes filles dans l'espace public à Pedro Aguirre Cerda.

D'après Camila « les très jeunes filles ne se rendent pas compte du danger car elles ne sont jamais laissées seules. Un groupe de sœurs haïtiennes, elles, se déplaçaient sans leurs parents, **il doit y avoir une question culturelle de la perception aussi**, ça avait l'air d'être moins problématique pour cette famille. Elles n'avaient pas l'air de se rendre compte qu'il existe une différence de traitement entre les filles et les garçons. » Elle rajoute « Dans mon cas je me suis rendu compte plus grande que passaient ces choses-là, j'ai alors pu l'observer, l'analyser, voir que c'était différent pour une femme ou pour un homme de pratiquer le parkour ou le foot, et plus particulièrement dans la rue, pour aujourd'hui le dépasser, mais je ne comprenais pas non plus à leur âge. »

Carmen qui a un groupe de jeunes filles plus âgées me rapporte : « Le fait de croiser **des hommes en groupe au coin de la rue** n'est pas forcément une expérience sûre » parfois « **elles ne se sentent pas capables** de passer, traverser, **transiter librement**. »

Patricia se rappelle une petite cartographie de la peur faite lors d'une discussion. « Dans la commune de PAC, il y a des avenues, des autoroutes qui traversent la commune et il y a une zone tampon autour de ces routes que les jeunes filles associent au danger. »

« Lors d'un « cabildos » elles parlent aussi des irruptions de la police, qui sont communes dans la zone du Sud de Santiago, ils font des descentes, cherchent les trafiquants de drogue. Ça génère un climat de tension et particulièrement la nuit qui est alors associée à des bruits inquiétants (des pétards notamment) »

Les jeunes filles ont peur, d'un côté de certaines structures de la ville : les grandes structures routières, mais aussi les espaces monofonctionnels linéaires et peu communiquant au tissu social de la ville (comme c'est également le cas des rails de tramways selon Patricia, une zone morte de Pedro Aguirre Cerda) et d'un autre côté elles sont inquiétées par certaines réalités d'usage de la ville qui génèrent une tension particulière : les groupes d'hommes, les groupes de policiers, les pétards... »

Les ateliers de sports urbains ne travaillent pas sur les formes de la ville, ni sur les réalités sociales ou familiales des jeunes filles mais depuis leurs corps, l'apport des dits ateliers est à évaluer dans les habiletés physiques et émotionnelles des jeunes filles, et leur conséquence sur la transformation des représentations et pratiques qu'elles ont de leur corps et de la ville.

3. Ateliers de sports, et entrée par les corps :

3.1. Le sport pour capaciter les filles physiquement et émotionnellement aux espaces hostiles qu'elles habitent

« Il y a un âge critique dans la transition de l'enfance à l'adolescence chez les filles, **on arrête de jouer et on doit rester sage et ne rien faire.** » (CAM) « Parce que les corps des filles sont marqués par ces phrases de « attention de ne pas tomber » « tu vas te faire mal, te casser le genou ». » (CAR) « **Nous sommes construites sur une dépossession de nos corps et de nos espaces** » (P) Et cela, associé à une « forte charge psychologie du fait d'être un **réceptacle de violences constantes, de constants jugements** (...) a un **impact sur les perceptions des filles.** » (P) La perception qu'elles ont d'elles-mêmes et la perception du monde qui les entoure.

« Il faut réapprendre les formules « ton corps », « ton territoire », « tu as le droit à être ici », « tu as le droit de le traverser librement », ça permet d'installer un nouveau formatage ». (P)
Le parkour te fais « courir, vaincre les obstacles... » (CAM) et « le skate a quelque chose de l'ordre d'un travail psychologique : il faut qu'elles osent. » (CAR) « Le sport c'est une éducation physique mais aussi une éducation émotionnelle. Le « non » n'existe pas, parce que selon la programmation neurolinguistique, si je dis que je n'en suis pas capable je ne vais pas pouvoir le faire. Il faut apprendre aux filles à dire « oui je peux » changer l'auto-programmation. C'est peut-être difficile, je ne peux peut-être pas le réaliser dans l'immédiat mais ça ne veut pas dire que je ne serai jamais capable de le faire. Il faut pratiquer, s'entraîner. C'est un apprentissage de l'effort et la discipline, de la connaissance et l'acceptation de son propre rythme » (CAM)

Il y a tout un travail à travers les ateliers de réappropriation du corps face au postulat fait que les filles en sont dépossédées (ce qui rappelle l'objectivation théorisée par Simone de Beauvoir notamment). C'est donc une première occupation, un ancrage en soi-même et ses capacités, pour faire reculer les frontières du monde et de ses possibles.

« Quand tu peux faire un saut qu'avant tu ne pouvais pas faire, ça te change le monde entier, quand tu deviens capable de faire des choses dont avant tu n'étais pas capable. L'avancée physique s'accompagne d'une avancée émotionnelle, psychologique ! »

« Te sentir capable ; Te sentir forte psychologiquement ça te permet de traverser la rue sereine. » (CAM) Ça permet de sortir de la « paralysie » (CARMEN) Alors on peut aller à la conquête « des espaces niés » « en défis aux espaces ». En passant du « je ne peux pas » à « je suis une femme et je peux ».

*Le sport urbain, permet donc de reprendre possession de la **sensation de liberté des corps**, qui se projette, s'étend hors de ses propres limites. Il permet en même temps, d'expérimenter l'espace, dans une exploration ludique et sensible*

3.2. Le skate et la parkour, outils d'urbanisme féministe pour le droit à la ville

APPRENDRE A FAIRE FACE AUX VIOLENCES

L'adoption des aptitudes motrices et techniques du parkour (la rapidité de réaction, la visibilité et la compréhension des formes de la ville) permettent des « **réactions dans la ville hostile différentes.** » (CAM)
Un apprentissage du skate ou du vélo comme une extension du corps permet de **se déplacer plus sûrement.** (CAR) Apprendre à occuper ces outils, son corps, la ville permet **de faire face d'une autre façon aux multiples situations « avec rapidité, fluidité. » (P)**

S'APPROPRIER - OCCUPER LA VILLE

Le parkour et le skate utilisent la rue, ou prennent la rue selon Carmen : pour un les surfaces, pour l'autre n'importe quel élément (les arbres, les bancs, un passage handicapé) ; « C'est faire ce qui te chante, mais surtout la première chose qui te passe par l'esprit. C'est donc une façon de s'approprier l'espace physique en l'utilisant de ta propre manière, en t'exprimant » (CAM)

DETOURNER LES USAGES

Le skate et le parkour questionnent la **mobilité** et les **déplacements.** « Avant de faire du parkour, l'architecture me guidait vers où je devais aller, l'infrastructure urbaine définit le cheminement des corps » (CAMI) elle rit et m'annonce « Quand tu vois une rampe pour vélo et que tu es à pied, tu fais un détour pour descendre par les escaliers non ? Et bien le parkour il te sort de cette discipline, et tu vogue librement dans la rue, tu fais tes propres chemins. Il y a un instinct de créativité et de liberté dans le parkour. » (CAM)
« Le parkour il remet en question « où est-ce que tu peux aller / où ce n'est pas possible » » (CAM)

RECONFIGURATION DE L'ESPACE - pas matériel mais immatériel

« Le parkour ça te change la façon dont tu perçois et tu vois ton espace physique », « tu commences à voir les objets de la ville d'une autre façon » « un obstacle qui avant m'empêchait de passer maintenant est une proposition d'expression » « **le parkour te montre d'autres chemins qu'avant tu ne voyais pas** » « c'est ce qui te donne la sensation de liberté » « **ça te change la perception** » (CAM)
« **C'est un changement complet de la perspective de l'espace urbain, ce que tu vois !** » (CAM)

Enfin, le skate et le parkour, permettent non seulement de s'approprier les corps mais également l'espace. La ville devient un terrain de jeu, et les corps se positionnent dans un rapport créatif aux espaces, réinventant la relation corps-espace. Les limites, les obstacles ne sont plus une restriction au mouvement mais le prétexte même du mouvement : le rebond, le saut, la glisse. C'est une mise en contact des frontières qui réinvente profondément le paysage urbain. Cell.ui qui regarde depuis ces disciplines n'est plus en relation avec le même monde.

3.3. Résultats des ateliers : Transformation des attitudes des filles, des espaces, des réactions masculines et limites

3.3.1. Bilan de l'atelier de skate

« Nous avons reçu beaucoup de filles et adolescentes de différents âges, des chiliennes mais aussi des Filles d'Haïti et du Venezuela » (CAR)

« En étant équipées et **accompagnées les filles ont réussi à s'approprier des sports qui étaient associés pour elles au masculin**. Elles ont **mis au défis leurs propres corps** : sentir l'adrénaline, la peur. » (P)

« **Au début je notais de la timidité et de la peur**, mais à chaque session je pouvais observer de grandes avancées. Pas seulement dans le skate mais aussi personnellement. On pouvait voir **qu'elles prenaient confiance en leurs capacités** » « elles ont gagné en confiance personnelle, en prise de risque, en persévérance mais aussi en compagnonnage. Ça m'a vraiment remplie de joie de voir les grands changements dans mes élèves » « Les filles ont énormément évolué dans leurs capacités corporelles » (CAR)

« On a eu du mal à s'imposer au départ. Sachant que c'était un atelier, où les participantes étaient toutes des filles, et petites, très jeunes et timides, les garçons s'installaient dans le skate-park. Ils les dérangent, ils croisaient leurs parcours à toute vitesse. Il fallait donc défier cet espace et protéger les filles. »

Et puis « les garçons du skate-park qui au départ résistaient à la présence des filles ont ensuite commencé à pratiquer avec les filles. Il s'est formé une sorte de communauté des enfants et adolescent.es du même âge. Il n'y avait plus de moqueries et résistance mais un partage de l'espace » (P)

Tu te sens libres, tu avances vite, tu peux t'échapper. Rien qu'en faisant ça, tu te sens libre. (Une élève)

3.3.2. Bilan de l'atelier de Parkour

« Au début, comme elles n'avaient jamais pratiqué, il y avait **l'inconfort** de sauter par-dessus les bancs (...) et puis elles se sont rendues compte que le parcours c'est la même chose que jouer dans un parc librement. Au début tout était un peu bloqué, et elles ont commencé à développer toute une créativité de déplacement qui est propre au parkour ».

« Elles commençaient systématiquement par « non, moi je ne peux pas faire ça ». Et puis elles ont appris le rythme de la progression, petit à petit, avec patience ».

« Au départ c'est la peur qui bloquait les mouvements, il fallait les guider beaucoup, elles n'osaient pas et puis avec la pratique, elles évoluent dans l'espace. Elles pensent moins et font plus. Les derniers ateliers c'était purement du jeu, je les suivais dans leur cheminement puis elles me suivaient. Elles inventaient des exercices libres, elles étaient plus capables physiquement. »

Dans les dernières semaines d'atelier, « **elles s'approprient de nouveaux espaces** : elles trouvent des rails de trains et proposent de les occuper pour faire des sauts de ligne à ligne. Je crois qu'elles ont transformé leur regard. J'ai essayé de leur transmettre deux choses qui me semblent fondamentales :

La liberté de décision.

La rapidité à prendre des décisions. »

J'ai commencé à dire des choses que je n'avais jamais dites (une élève)

Je cherchais un lieu, une activité où bouger, parce que j'étais très enfermée chez moi (une élève)

3.3.3. Continuité

« Nous avons offerts les tables de skate : durant tous les ateliers, les tables étaient prêtées puis récupérées (car elles étaient la propriété de l'université) le dernier jour de l'atelier, dans la soirée de clôture, nous les leur avons offertes et elles sont donc toutes restées avec un outil » (P)

« Aujourd'hui, il y a une élève de PAC qui assiste aux cours que je donne dans une commune de l'Ouest. J'ai remarqué un changement incroyable dans sa personnalité. C'est une fille qui se voit « empoderada » (qui a gagné en empowerment) et finalement, c'était ça mon objectif. Que les filles se sentent sûres d'elles, à l'aise avec leurs capacités, qu'elles aient le même droit que les garçons et qu'elles prennent la rue » (CAR)

3.3.4. Transformations

« Notre présence a transformé le lieu, tous les weekends il y avait un grand auvent, de la musique, on a suspendu les affiches issues de l'atelier de sérigraphie » (P)

Il y a une transformation du paysage urbain par une transformation des usages. Des espaces et des pratiques, symboliquement propriétés d'un groupe (comme un attribut identitaire de genre), sont « colonisés » par d'autres corps (des espaces envahis). C'est tout le skate-park qui se recompose, sans changer la forme structurelle construite. La ville se redessine par une appropriation éruptive et occupante. C'est également toute une recomposition du cadre de vie pour ces filles, à qui s'est ouvert un espace nouveau (ouverture d'un accès) ou de nouveaux rapports à l'espace (ouverture du regard). Dans les deux cas, le monde est autre.

3.3.5. Limites

« Je pense qu'il est important de mettre en place des ateliers ponctuels pour atterrir et impacter un groupe humain, dans ce cas-ci un groupe de filles mais je pense qu'il est également important de discuter mettre en place des politiques publiques. Ça ne peut pas être toujours résolu par des projets bénévoles. Ce n'est pas que c'est impossible d'avancer ainsi : je crois que le féminisme n'a pas épuisé ses capacités et je crois qu'il nous invite à être très créatives en utilisant de nombreux éléments » (P)

Conclusion

Nous avons largement cheminé pour répondre à la question :

Quelle **efficacité** et quelles **limites** d'une **entrée par les corps des filles et adolescentes** plutôt que par **les formes de la ville**, pour une conquête du **droit à la ville** ?

Nous nous sommes rendu.es compte que si la ville est immédiatement pensée dans ses formes construites, elle ne peut s'y réduire. La ville « œuvre » de Henri Lefebvre, c'est le paysage urbain – matériel et immatériel – physique et symbolique - ancré dans une réalité sociale et politique. Elle est « la forme que se donne la société dans son habiter » (COSTES 2017). L'urbanisme fonctionnaliste capitaliste appauvrit cette définition, calquant la ville sur les lois du marché et la dépossédant de sa fonction première de cadre de vie de ses habitant.es. Les habitantEs, sont particulièrement en charnière dans cette dépossession.

Henri Lefebvre puis de nombreuses féministes réclament donc le **droit à la ville** :

- Le droit de s'appropriier la ville telle qu'elle existe, en pouvant être présent.es partout et en détournant ses mono-fonctions et ses chemins tracés
- Le droit à réinventer la ville : à participer activement à la penser et la construire autrement car nous nous transformons tou.tes avec elle.

Les féministes vont faire toute une lecture de la ville fonctionnaliste androcentrique, relevant de nombreuses spécificités à intégrer aux priorités des transformations de la ville et aux critères nécessaires à l'accomplissement du droit à la ville de Lefebvre pour toutes. Elles rappellent un point central :

Le droit des femmes à avoir des droits dans la ville.

Effectivement, même dans des territoires comme Pedro Aguirre Cerda, commune historique du Sud du Chili pour la lutte du droit au logement et du droit à un cadre de vie digne pour tou.tes, les femmes sont les éternelles oubliées.

Les ateliers de sports urbains mis en place sur la commune semblent anecdotiques dans la vaste question du droit à la ville. Et bien qu'ils se centrent principalement sur un des deux droits à la ville : le droit d'appropriation, l'impact est bien plus vaste qu'il ne semble de prime abord.

Les sports urbains :

- Ils permettent une réappropriation des corps des jeunes filles, qui est le premier territoire et le moyen d'expérimenter le territoire.
- En continuité, ils permettent d'amplifier leur expérience de l'espace
- Ils sont un outil de gestion de capacitation émotionnelle qui donne confiance et réduit la sensation de fragilité et de peur constante (une des grandes barrières à leur pratique de la ville)

Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.



- Ils sont un outil de capacitation face aux violences vécues dans l'espace urbain : ils enseignent à visualiser et discerner les situations avec rapidité
- Leur pratique induit une occupation, appropriation détournement des espaces urbains
- Sans transformation matérielle mais par un déplacement des corps, ils recomposent la configuration urbaine, interrogeant ainsi les normes de genres incarnées dans les formes de la ville
- Enfin, ils transforment le regard des pratiquant.es qui se voient évoluer dans un paysage complètement différent, participant ainsi à transformer la ville depuis les subjectivités

L'utilisation des sports urbains mènent à de nombreuses réflexions que n'ouvrent pas souvent les ateliers participatifs de transformations urbaines (urbanisme, paysage, architecture). L'entrée par les corps propose une autre approche de l'espace, issue de la phénoménologie, bien moins tangible.

Elle questionne nos façons de représenter, percevoir et concevoir le monde.

Bibliographie

BARTHE-DELOIZY Francine (2011) « Le corps peut-il être « un objet » du savoir géographique ? », Géographie et cultures, n°80, 229-247.

Bäschlin, Elisabeth, Wastl-Walter, Doris (2004), « Le droit à la ville - Espaces de participation, espaces de résistance. Discussion de trois exemples de la ville de Berne », Bulletin de l'Association de Géographes Français, Pp. 543-556

BLACHE, Chris (2015) « Comment l'étude genrée des déplacements permet d'aborder l'équilibre des modes de transport et un meilleur partage de l'espace public » Intervention CRPVE, TICE, Semaine de la mobilité

CHOLLET, Mona (2018) « Sorcières. La puissance invaincue des femmes », Edition Zones

COLIN Armand (1997), « Jacqueline Coutras - Crise urbaine et espaces sexués. (1996). Paris. Armand Colin [compte-rendu] », Les Cahiers du Genre, n°18, Pp. 177-179

CORTES, Alexis (2014) « El movimiento de pobladores chilenos y la población La Victoria: ejemplaridad, movimientos sociales y el derecho a la ciudad », EURE (Santiago), vol.40, n°119

COSTES, Laurence (2010) « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? », Espaces et sociétés, vol. 140-141, n°1, pp. 177-191.

COUSTRAS Jaqueline (2002) « Violences urbaines et restauration de l'identité spatiale masculine », Espace Populations Sociétés, Pp. 295-307

DAVODEAU Hervé, TOUBLANC, Monique (2010) « Le paysage outil, les outils du paysage : Principes et méthodes de la médiation paysagère. CO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION EN COMMUN » D'OBJECTIFS COLLECTIFS, Montpellier, France. pp.375-391/436.

DI MEIO, Guy, (2010) « Subjectivité, Socialité, Spatialité, le corps cette impensé de la géographie » Annales de géographie 2010, n° 675, Pp 466 - 491

DI MEIO, Guy, (2012) « Éléments de réflexion pour une géographie sociale du genre : le cas des femmes dans la ville », L'Information géographique, Vol. 76, Pp72-94

FALU, Ana (2014) « El derecho de las mujeres a la ciudad. Espacios publicos sin discriminaciones y violencias », Revista Vivienda y Ciudad, no 1, Pp. 10 - 28

FALU, Ana (2014) « Inclusion et droit à la ville. L'exercice du droit des femmes à la citoyenneté. L'Agenda de Femmes pour Rosario (Argentine) », Monographie « Ville inclusion sociale et éducation », Pp 59 - 67

FALU, Ana, MOREY, Patricia Morey, and RAINERO, Liliana (2002) « Ciudad y vida cotidiana: asimetrías en el uso del tiempo y del espacio. »

FARIAS CABALLERO Elias, (2016) « Migración y producción del hábitat en el pericentro de Santiago. El caso de Pedro Aguirre Cerda »

FAURE Emanuelle (2017), « La ville quelle genre ? De quoi parle-t'on ? », Genre et espaces publics, conférence d'ouverture, Paris, 30 mai 2017, p9-21

FENSTER, Tovi (2005) « The Right to the Gendered City: Different Formations of Belonging in Everyday Life », Journal of Gender Studies

GARNIER, Jean-Pierre (2016) « Redonner son sens révolutionnaire au droit à la ville » dans « De quoi le droit à la ville est-il le nom ? Représentation, usage et instrumentalisation du droit à la ville », Collection Passerelles, n°15, pp. 20-29

Gobierno Regional Metropolitano de Santiago, División de Planificación y Desarrollo, Departamento de Planificación Regional (2014) « POLÍTICA REGIONAL DE ÁREAS VERDES »

HANCOCK, Claire (2008) « Décoloniser les représentations : esquisse d'une géographie culturelle de nos « Autres » », Annales de géographie, n° 660-661, Pp 116 - 128

Damico Clémentine | Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain - Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate.



- HARVEY David** (2008) « The right to the city », *New Left Review*, n°53
- HERITIER Françoise**, (1996) « Masculin / féminin I : la pensée de la différence », Odile Jacob
- KOECHLIN Aurore**, (2019), « La révolution féministe », Éditions Amsterdam
- LAPALUD, Pascale, BLACHE Chris et ROUSSEL-RICHARD, Lucie** (2016) « Le droit à la flânerie : genre et ville » Les cahiers de la LCD n°1
- LECOQ, Matthias**, (2019) « le droit à la ville, un concept émancipateur ? », *Métropolitiques*, 16 décembre 2019
- LEFEBVRE, Henri** (1968) « el derecho a la ciudad », *Edicion Peninsula*
- LES URBAIN.E. S** (2020) « Gennevilliers : la ville côté femmes - rapport de recherches. »
- LOPEZ MORALES, Ernesto**, (2008) « Destruccion creativa y exploracion de brecha de renta : discutiendo la renovacion urbana del peri-centro sur poniente de Santiago de Chile entre 1990 y 2005 », *Scripta Nova, revista electronica de geografia y ciencias sociales*, Vol. 11, no. 270
- LOPEZ, Ernesto, OCARANZA, Matias** (2012) « La Victoria de Pedro Aguirre Cerda: ideas para una renovación urbana sin gentrificación para Santiago », *REVISTA DE URBANISMO*, n°27
- MARUEJOLS-BENOIT, Edith** (2014) « Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe. », *Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*.
- MONTEBAULT D, GEISLER E, ROMAIN F, LECONTE L, DAVODEAU H, TOUBLANC M**, (2016) « Participation citoyenne dans les projets de paysage : quel renouvellement démocratique ? », *ECLIPS - Participation citoyenne. Expériences et limites d'un idéal de démocratie*, Université François Rabelais Tours, Jun 2016, Tours, France.
- PURCELL, Mark** (2009) « Le Droit à la ville et les mouvements urbains contemporains », *Rue Descartes*, vol. 63, no. 1, Pp. 40-50.
- RAIBAUD Yves** (2014) « Une ville faite par et pour les hommes. », *Friture Magazine*, dossier "demain ma ville", Pp 12-13
- RAIBAUD, Yves** (2012), « Genre et espaces du temps libre », *L'Information géographique*, vol. 76, Pp 40-56
- RAIBAUD, Yves** (2016), « Qu'est-ce qui nous empêche de faire une ville égalitaire ? », *Genre et espaces publics*, conférence introductive, Paris 10 octobre 2016.
- REVOL, Claire** (2017) « Le Droit à la ville. Quelques éclairages sur le texte et l'auteur », *Cahier des Rencontres de Géopolitique Critique*, n°2
- RIPOLL, Fabrice, VESCHAMBRES, Vincent**, (2005) « L'appropriation de l'espace comme problématique » *Norois*, n°195 Pp. 7-15
- UFER Ulrich** (2014) « La production des paysages culturels. La modernité entre les valeurs d'échange et d'usage », *Eurostudia*, vol. 8, n°1-2, Pp. 35-62
- VALDIVIA Blanca** (2018), « Del urbanismo androcéntrico a la ciudad cuidadora », *Hábitat y Sociedad*, n.º 11, Pp. 65-84.
- ZUÑIGA ELIZALDE Mercedes** (2014) « Las mujeres en los espacios públicos : entre la violencia y la búsqueda de libertad », *Región y sociedad*, Número especial 4

SITIOGRAPHIE

BARTKY, Sandra (1982), BEAUVOIR, Simone, (1949), cité par "Antisexisme" : Renard, Noémie (date de publication de l'article). " L'objectivation sexuelle des femmes : un puissant outil du patriarcat – Introduction, ". Antisexisme.net.

<https://antisexisme.net/2013/08/13/objectivation-1-2/>

PEREZ OROZCO Amaya (2020) « Los cuidados son la Cara B del Sistema », intervention au Congrès Espagnol

<https://www.youtube.com/watch?v=RkOG2JCboTY&t=11s>

FARIAS CABALLERO Elias (2016) « Migración y producción del hábitat en el pericentro de Santiago. El caso de Pedro Aguirre Cerda » <https://invi.uchilefau.cl/migracion-y-produccion-del-habitat-en-el-pericentro-de-santiago-el-caso-de-pedro-aguirre-cerda/>

Chaîne youtube du **ministère de l'habitat et de l'urbanisme chilien** :

<https://www.youtube.com/watch?v=C5HkhVdfCqA>

Page Facebook du **ministère de l'habitat et de l'urbanisme chilien** :

<https://www.facebook.com/MinvuChile/posts/inauguramos-parque-pierre-dubois-en-comuna-pedro-aguirre-cerda-es-muy-grande-tie/1659035084188572/>

Page Facebook de la **municipalité de Pedro Aguirre Cerda** :

Site internet de la **municipalité de Pedro Aguirre Cerda**

<https://www.pedroaguirrecerda.cl/w15/?p=2384>

Page Facebook du **collectif « Red Mujeres Zona Sur »** :

<https://www.facebook.com/MujeresenRed.ZonaSur>

Page Facebook **des ateliers « Tomando la calle, por el derecho a las mujeres, niñas y adolescentes »** :

<https://www.facebook.com/Tomarnos-la-Calle-2272180636232385>

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 – ARTICULATION DES ETUDES SOCIO-SPATIALES ET ACTIVISMES TERRITORIAUX FEMINISTES A LA NOTION DE DROIT A LA VILLE DE HENRI LEFEBVRE : UNE LECTURE COMPLEXE DES PAYSAGES URBAINS ET LEURS PHENOMENES D’EXCLUSION.	3
1. Le droit à la ville à l’origine de l’expression : le manifeste de Henri Lefebvre.	3
1.1. De quoi « la ville » est-elle le nom ?	3
1.2. Une critique de l’appauvrissement du paysage urbain par un urbanisme endoctriné fonctionnaliste.	4
1.3. Un appel à récupérer le processus de production des villes.	4
2. Appropriation et droit à l’œuvre, les droits du « droit à la ville » :	5
2.1. L’appropriation : approprier ou s’approprier ?	5
2.2. Le droit à l’œuvre, à l’activité participante selon Lefebvre, irruption plutôt que consultation.	6
2.3. Finalement, quels sont les droits du « droit à la ville » ?	7
3. « Le droit à la ville » relu par les féministes	8
3.1. L’éternelle invisibilité des femmes et corps féminisés.	8
3.2. Une porte d’entrée par le genre qui implique de nouvelles questions.	8
3.3. Un point sur la notion de genre mobilisée par les féministes	9
4. Le diagnostic d’un espace urbain depuis les « gender studies ». Les entraves particulières des corps féminisés au droit à la ville. ..	10
4.1. Un urbanisme androcentrique. Le modèle de la division sexuelle du travail au fondement de l’organisation urbaine moderne.	10
4.2. Violence, sexualisation et harcèlement de rue, les corps féminins en pivot.	11
4.3. Finalement, quels droits particuliers du droit des femmes à la ville ?	13
PARTIE 2 – METHODOLOGIE ET CONTEXTUALISATION, UNE EXPERIENCE SITUEE : LES ATELIERS AU PARC PIERRE DUBOIS DANS LA COMMUNE DE PEDRO AGUIRRE CERDA.	14
1. Méthodologie pour l’analyse du cas d’étude.	14
1.1. De la mission de stage au sujet de mémoire, glissement du « care », au droit à la ville et du global vers le local	14
1.2. Analyse des documents communiqués, la méthode des lunettes de genre	15
1.3. Un travail basé sur des entretiens	15
2. Histoire récente et contexte du terrain d’étude sensiblement liés au droit à la ville.	17
2.1. Pedro Aguirre Cerda (PAC), une construction socio-spatiale fondée sur les revendications de droit au logement.	17
2.2. Portrait de la commune aujourd’hui.	20
Damico Clémentine Droit à la ville genré, atouts et limites d’une conquête féminine par le sport urbain – Analyse d’ateliers féministes de parkour et de skate.	45

2.3.	Le projet de Parc Pierre Dubois dans la commune de PAC, du droit logement à la notion de qualité du cadre de vie.	22
3.	Les femmes, filles et adolescente, des usagères secondaires ?.....	23
3.1.	Présentation du Parc en phase projet par le Ministère de l’habitat et de l’urbanisme chilien :	23
3.2.	Communiqué sur la finalisation du projet et la future inauguration – Municipalité de Pedro Aguirre Cerda :	25
3.3.	Inauguration par la présidente Michelle Bachelet, mars 2018, les images communiquées	27
3.4.	Synthèse : zonage genré du Parc Pierre Dubois	28

PARTIE 3 – ANALYSE DE LA STRATEGIE DE « CIUDAD FEMINISTA » : DE LA REAPPROPRIATION DES CORPS A LA REAPPROPRIATION DES ESPACES GRACE AUX SPORTS URBAINS, LIMITES ET ATOUTS. 29

1.	Contextualisation :	29
1.1.	Profil des enquêtées : une complémentarité de regards	29
1.2.	Les origines des ateliers :	31
1.3.	Présentation des ateliers	32
2.	Le droit à la ville des femmes filles et adolescentes vu depuis Santiago.	33
2.1.	Le droit à la ville selon les enquêtées	33
2.2.	Les entraves particulières des femmes, filles et adolescentes	33
2.3.	Les jeunes filles de Pedro Aguirre Cerda racontent leurs peurs :	35
3.	Ateliers de sports, et entrée par les corps :	36
3.1.	Le sport pour capaciter les filles physiquement et émotionnellement aux espaces hostiles qu’elles habitent	36
3.2.	Le skate et la parkour, outils d’urbanisme féministe pour le droit à la ville	37
3.3.	Résultats des ateliers : Transformation des attitudes des filles, des espaces, des réactions masculines et limites	38
3.3.1.	Bilan de l’atelier de skate	38
3.3.2.	Bilan de l’atelier de Parkour	38
3.3.3.	Continuité	39
3.3.4.	Transformations	39
3.3.5.	Limites	39

CONCLUSION	40
-------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	42
----------------------------	-----------

SITIOGRAPHIE	44
---------------------------	-----------

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	48
-------------------------------------	-----------

TABLE DES TABLEAUX.....	49
ANNEXE I	50
ANNEXE II	53



Table des illustrations

Figure 1: les objectifs de la participation dans les démarches de participation institutionnelles	6
Figure 2: Carte de l'expansion du péricentre de Santiago et situation de Pedro Aguirre Cerda (PAC)	18
Figure 4: Schéma des premiers quartiers de PAC	19
Figure 3: Photo "niñas del Zanjón del agua" (ULLOA Domingo, 1925)	19
Figure 5: Carte de situation des campements en 1979, extension de l'aire urbaine de Santiago	19
Figure 6: Photo d'un mural relatant les conflits du coup d'Etat militaire le 11 septembre 1973 dans le quartier de La Victoria (Patricia RETAMAL, 2019).....	21
Figure 7: Photo de Pedro Aguirre Cerda vue du ciel,	21
Figure 8: Images extraites de la vidéo de présentation du projet de Parc Pierre Dubois : un skate-park exclusivement masculin (MINVU, 2016)	24
Figure 9: Images extraites de la vidéo de présentation du projet de Parc Pierre Dubois : aucun espace n'est représenté comme exclusivement féminin. Elles sont visibles pratiquant des lieux en partage. (MINVU, 2016)25	25
Figure 10: Image du préprojet de Parc, le skate-park, un lieu pour les garçons (Municipalité de PAC, 2017) ...	26
Figure 11: Image du préprojet de Parc sélectionnée par la municipalité pour sa communication ; les corps en présences, principalement des hommes (Municipalité de PAC, 2017).....	26
Figure 12: Image extraite de la vidéo de l'inauguration du Parc (Municipalité de PAC, 2018)	27
Figure 13 Photo des cheminements du parc pratiqués par deux jeunes garçons (MINVU 2018)	27
Figure 14 Photo des abords des terrains de sports, absence totale de corps féminins (MINVU 2018)	27
Figure 15: Schéma de l'occupation genré du Parc Pierre Dubois (Clémentine DAMICO 2020)	28

Table des tableaux

Tableau 1: résultats de l'observation de la vidéo de présentation du Parc Pedro Aguirre Cerda, méthode des lunettes de genre (DAMICO Clémentine 2020) 23



ANNEXE I

Grille d'entretien dirigée aux organisatrices

Version française / Version castellano

- Est-ce que vous pouvez me raconter votre parcours (académique – sportif - professionnel – militant) ?
- Podes contar me un poco sobre tu experiencia academica, profesional /deportista y / o militante ?
- De quel collectif faites-vous partie parmi les parties prenantes ayant mis en place les ateliers « tomando la calle » ?
- A que colectivo perteneces entre los que organizaron los talleres « tomando la calle » ?
- Quel a été votre rôle au sein des ateliers ? Avez-vous été en contact avec les participantes ?
- Cual fue tu rol en estos talleres ? Con cuantas chicas estuviste en contact ?
- Les ateliers se traduisent par « Prendre la ville, pour le droit à la ville des filles, des adolescentes et des femmes », qu'est-ce que le droit à la ville selon vous, quelle en est votre lecture ?
- Los talleres se nombran « tomando la calle por el derecho ala ciudad de las ninas, adolescentes y mujeres », que seria para vos el derecho a la ciudad ? Como interpretas este concepto ?
- Quelles sont les entraves au droit à la ville pour les petites et jeunes filles aujourd'hui ? A quelle ville les filles n'ont pas le droit ? Est-ce que les participantes vous ont fait part de ces informations ?
- Cuales son las travas al derecho a la ciudad de las ninas y adolescentes hoy en dia ? A que ciudad las chicas no tienen derecho ? Las chicas te contaron ?
- De quelle manière cela se traduit-il dans l'expérience que font les filles et adolescentes de la ville ?
- Como se traduce esto en la experiencia que tienen las chicas de la ciudad ?
- Existe-t 'il des espaces ou les filles ne vont pas ? Pourquoi ? Quels seraient-ils à l'échelle de Pedro Aguirre Cerda puis plus précisément dans le cadre du Parc Pierre Dubois ?
- Existen algunos lugares, espacios, territorios donde las chicas no van ? Porque ? Cuales serian a la escala de la comuna de Pedro Aguirre Cerda y precisamente del Parque Pierre Dubois ?
- Pourquoi avoir choisi ce Parc pour la mise en place des ateliers ?
- Porque eligieron a este parque para organizar los talleres ?
- Vous avez mis en place au sein des collectifs toute une série d'ateliers divers (de cartographies collectives de la peur, de marches exploratoires dans les rues de nuits, de muralisme) est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi avoir choisi de mettre en place des ateliers de sport urbain pour les petites et jeunes filles ? Dans le cas où vous ne soyez pas à l'origine de ce choix, pourquoi vous être mobilisé dans ce projet ? Qu'est-ce qui vous a intéressé dans la proposition ?
- Organizaron con Ciudad feminista y Mujeres en Red Zona Sur una serie de talleres diversos (de mapeo colectivo, caminatas por la ciudad de noche, muralismo...), me podes explicar porque eligieron organizar a talleres de deportes urbanos para las ninas y adolescentes ? Porque vos te metiste ? Que te llamo la atencion ?

- Est-ce que vous considérez le sport comme un outil d'urbanisme féministe ? Si oui, pourquoi ?
- Consideras al deporte urbano como una herramienta del urbanismo feminista ? Porque ?
- Parmi les sports urbains ou les sports qui se pratiquent dans les parcs et espaces ouverts de la ville, vous avez choisi le skate, la parkour et le vélo, pourquoi ? Pouvez-vous me préciser dans le cas particulier de votre discipline ?
- Entre los deportes urbanos o los deportes que se practican en parques y espacios abiertos de la ciudad, eligieron al skate, el parkur y la bici, porque ? Me podés contar de manera mas precisa sobre tu diciplina (parjour o skate) ?
- Ce sont trois sports chargés d'une symbolique masculine est-ce que cela fait partie des raisons de leur choix ? Pourquoi ?
- Son tres deportes cargados de simbologia masculina, esto es parte de la razon de su eleccion ? Porque ?
- L'objectif des ateliers via l'apprentissage du skate, du parkour et du vélo est-il l'apprentissage d'habilités corporelles propres à ces sports ou bien l'apprentissage d'un déplacement des corps (bodies out of space Doreen Massey) de l'autre côté des murs invisibles et tacites (Guy Di Méo) de la ville définis par les normes de genre (comme c'est souvent le cas des skatepark par exemple) ? Remarquez-vous d'autres objectifs ?
- El objetivo del taller gracias al aprendizaje del skate del parkur, de la bici es mas el aprendizaje de ciertas habilidades corporales propias a estos deportes o el aprendizaje del despalzamiento del cuerpo del otro lado de estas fronteras tacitas de la ciudad definida por las normas de genero ? Tiene otros objetivos ?
- Les habilités corporelles du skate, du parkour et du vélo sont globalement considérées comme des qualités masculines (la force, l'agilité, la chute, le risque), pourquoi les enseigner aux petites filles et adolescentes ? Quelle conséquence cela a sur leur expérience de la ville ?
- La habilidades corporales del skate, parkur y de la bici son generalmente consideradas cualidades masculinas (la fuerza, la agilidad, la respuesta a la caida, el riesgo...) porque enseñar las a las chicas ? Que consecuencias tiene este aprendizaje sobre sus experiencias de la ciudad ?
- Est-ce que vous avez pu observer auprès des jeunes filles au fur et à mesure des ateliers une évolution du rapport à leur corps ? Si oui, pourriez-vous me le décrire ?
- Pudieron observar en las chicas una evolucion de su relacion al cuerpo en el transcurso de los talleres ?
- Avez-vous pu observer une évolution de leur rapport à l'espace ?
- Pudieron observar alguna evolucion de la relacion a los espacios ?
- Le corps collectif féminin que constitue le groupe de filles dans l'espace masculinisé est-il une condition nécessaire à une appropriation de cet espace ? Que reste-t'il lorsque se dissipe le corps collectif (la meute, la bande...) de l'apprentissage marqué dans les corps individuels des jeunes filles selon vous ?
- El cuerpo colectivo femenino que constituye el grupo de chicas en el espacio masculinizado es una condicion necesaria a una apropiacion de este espacio por las chicas ? Que queda -cuando se desarma este cuerpo colectivo (la manada) - del aprendizaje marcado en los cuerpos individuales de las chicas ?

- En quoi le travail depuis les corps féminins est-il nécessaire à l'heure de penser le droit à la ville des filles et des femmes ? Comment qualifieriez-vous ce travail sur les corps ?
- De que manera un trabajo desde los cuerpos femeninos es necesario a la hora de pensar el derecho a la ciudad de las chicas y mujeres ? Como calificarias a este trabajo en los cuerpos ?
- Est-ce que vous considérez cette approche comme complémentaire à une transformation des formes de la ville de l'espace public ? Connaissez-vous d'autres approches complémentaires favorisant le droit à la ville de toutes et de tous ?
- Consideras a esta iniciativa complementaria a una transformacion de las formas de la ciudad ? Conoces otras iniciativas complementarias que te gustaria nombrar favoreciendo al derecho a la ciudad de todas ?
- Depuis votre expérience de femme, considérez-vous que votre forme d'habiter la ville soit définie / influencée par votre forme d'habiter votre corps ? Au cours de votre parcours féministe et / ou sportif, cela a-t'il évolué, ensemble ? Pourquoi et comment ? Pourriez-vous me raconter une anecdote ?
- Desde tu experiencia de mujer, consideras que tu manera de habitar la ciudad sea definida o influenciada por tu manera de habitar tu cuerpo ? Durante tu camino en el feminismo, se fue transformando uno y / o el otro, en conjunto ? Porque y como ? Podrias contar me anecdotas ?
- Si vous deviez refaire aujourd'hui cet atelier, que changeriez-vous à la vue du recul gagné ? Que reproduiriez-vous à l'identique ?
- Si debias hacer de vuelta estos talleres hoy, que cambiarias y que repetirias con la experiencia ganada ?

Annexe II

Grille d'entretien dirigée aux participantes

Première version - non retravaillée à la suite de l'échec de prise en contact

- Il y a un an, tu as participé aux ateliers « tomando la calle » dans le parc Pierre Dubois avec les membres du collectif Ciudad Feminista, combien de temps as-tu participé ?
- Habites-tu dans la commune de Pedro Aguirre Cerda ? Dans quelle zone habites-tu ?
- Habites-tu à côté du parc ?
- As-tu l'habitude d'aller dans ce Parc depuis les ateliers ? Combien de fois y es-tu retournée ? SI oui : Avec qui et qu'y a tu fais et dans quelles parties ? Tu me racontes ?
- Étais-tu déjà allée dans ce parc avant les ateliers ?
Si non : Dans un autre parc ?
Si non : pourquoi ?
Si oui : dans quelles parties du parc tu allais ?
- Étais-tu déjà rentrée dans un skate-park ?
Si non : Pourquoi ?
Si oui : Tu t'y amusais bien ? Tu y faisais quoi ?
- Maison / Ecole (trajets ? comment ou et avec qui ?) / Loisirs solitaires en groupes ou est-ce que tu vas (dans la maison, dehors devant la maison, dans le quartier, maison des copines, la rue, les parcs, ... ?)
- Est-ce qu'il y a des lieux dans ton quartier, dans la commune ou tu ne vas pas ?
- Pendant les ateliers, à quelles activités as-tu participé ? Skate ? Parkour ? Sérigraphie ?
- Est-ce que tu connaissais déjà cette/ces activité/s ? Est-ce que tu la/les avais déjà pratiquée/s ?
Si oui : Dans quel contexte ? Où ça ? Peux-tu me raconter ?
- Est-ce que tu avais déjà pratiqué une de ces activités dans un parc ?

- Est-ce que tu avais déjà pratiqué une de ces activités en bande de filles ?
Si oui : peux-tu me raconter ?
- Pendant les ateliers, qu'est-ce que tu as le plus aimé ? Pourquoi ? Et qu'est-ce que tu as le moins aimé ? Pourquoi ?
- Est-ce que tu es tombée pendant la pratique d'une des activités ? Ou est-ce que tu as vu des filles tomber ?
Si oui : peux-tu me raconter une anecdote de chute ?
Qu'est-ce que tu as appris en tombant ou en voyant les autres tomber ?
- Qu'est-ce que tu as appris sur ton corps dont tu te rappelles aujourd'hui ?
- Qu'est-ce que tu as appris sur le parc et les espaces ouverts de ta commune ?
- Est-ce que tu as continué après la fin des ateliers à pratiquer cette activité ? Et aujourd'hui ? Ou est-ce que tu les pratiques et avec qui ?
- Est-ce que maintenant tu vas dans les skate-parks ?
- Est-ce que tu vas dans d'autres nouveaux endroits où tu n'allais pas avant ?
- Est-ce qu'il y a des endroits dans la ville ou tu ne vas toujours pas ?
- Est-ce que tu sens une différence quand tu vas au parc depuis les ateliers ? Quand tu marches dans la rue ? Raconte-moi comment tu te sens depuis que tu as pratiqué ces activités. Pourquoi selon toi ?
- Est-ce qu'aujourd'hui avec le coronavirus tu peux sortir librement ?
Si non : Ou est-ce que tu vas aller en premier et quelle est la première chose que tu vas faire dehors dans la rue quand il n'y aura plus de coronavirus ?

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussigné(e) DAMICO Clémentine
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **16 / 11 / 2020**



**Cet engagement de non-plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

 	Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage. Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Paysage Environnement Participation et Société Enseignant référent : Elise GEISLER
Auteur(s) : Clémentine DAMICO Date de naissance* : 16/09/1996	Organisme d'accueil : Collectif Ciudad del Deseo Adresse : Buenos-Aire
Nb pages : 49 Annexe(s) : 2	
Année de soutenance : 2020	Maître de stage : Luciana SERRANO
Titre français : Droit à la ville genré, atouts et limites d'une conquête féminine par le sport urbain. Analyse d'ateliers féministes de parkour et de skate mis en place entre août et novembre 2019 par le collectif « Ciudad feminista » à Pedro Aguirre Cerda, commune du péricentre sud de Santiago du Chili. Titre anglais : Gendered Right to the City, strenghts and limits of a feminin conquest through urban sport. Analysis of feminist parkour and skate workshops set up between August and November 2019 by the collective "Ciudad feminista" in Pedro Aguirre Cerda, town of the southern pericenter of Santiago de Chile.	
Résumé (1600 caractères maximum) : Des discours situés, atterris, ancrés dans des corps et des lieux, les mouvements féministes émergents inspirés des luttes antiracistes et décoloniales, pluriversalistes révèlent un intérêt particulier et nouveau au positionnement incorporé et à la spatialité. L'habiter et les corps en charnière. Ce mémoire s'intéresse à la revendication du droit à la ville par les universitaires et activistes féministes qui mettent les corps des femmes en pivot de l'exclusion spatiale des villes occidentales. Nous allons dans une première partie nous pencher sur l'expression de Henri Lefebvre et l'appropriation qu'en font les études universitaires féministes. La ville de Henri Lefebvre, c'est le paysage urbain défait de son poids esthétisant et atterri dans un contexte politico-social. Le droit à la ville est alors compris comme un instrument de gouvernance territoriale participatif qui permet de réduire les exclusions socio-spatiales et de s'appropriier la ville comme espace de vie. Mais alors, les questions des violences faites aux femmes et leur invisibilisation systématique de l'espace public soulèvent l'importance de s'intéresser à une entrée par le genre. Le collectif féministe « Ciudad feminista » (« ville féministe ») met en place entre août et novembre 2019 dans une commune du péricentre sud de Santiago du Chili, des ateliers de sport urbains pour conquérir le droit à la ville des filles et adolescentes. Depuis une étude de cas basée sur des entretiens avec les organisatrices des ateliers, nous remarquerons que s'ils ne recomposent pas la ville dans ses formes, le sport peut être considéré un outil d'urbanisme féministe car il transforme les perceptions de la ville et recompose ses attributions symboliques. Il est un moyen pour les filles, les femmes et les adolescentes de s'appropriier la ville et de se sentir capables de la transformer. C'est toute la ville qui change mais de depuis les yeux de cell.eux qui regardent.	

Abstract (1600 caractères maximum) :

Located speeches, landed, anchored in bodies and places, emerging feminist movements inspired by anti-racist and decolonial, pluriversalists struggles, reveal a particular and new interest in embodied positioning and spatiality. Inhabit and the bodies in hinge.

This thesis deals with the demand of the right to the city by academics and feminist activists who make the bodies of women the pivot of the spatial exclusion of Western cities.

In the first part, we will look at the expression of Henri Lefebvre and the appropriation that feminist university studies make of it.

The city of Henri Lefebvre is the urban landscape undone of its aesthetic weight and landed in a politico-social context. The right to the city is therefore understood as an instrument of participatory territorial governance which makes possible to reduce socio-spatial exclusions and to appropriate the city as a living space. But then, the issues of violence against women and their systematic invisibilization of public space raises the importance of being interested in gender entry.

The feminist collective "Ciudad feminista" ("feminist city") sets up between August and November 2019 in a town in the southern pericenter of Santiago de Chile, urban sports workshops to conquer the right to the city of girls and adolescents. From a case study based on interviews with the organizers of the workshops, we will notice that if they do not recompose the city in its forms, sport can be considered a tool of feminist urbanism because it transforms perceptions of the city and recomposes its symbolic attributes. It is a way for girls, women and adolescent to own the city and to feel empowered to transform it. The whole city changes but from the eyes of those who watch.

Mots-clés : droit à la ville, Henri Lefebvre, Ville, gouvernance, participation, appropriation, gender studies, géographie féministe, genre, corps, sports urbains, paysage urbain, représentation, symboliques, normes

Key Words : Right to the city, Henri Lefebvre, City, Governance, participation appropriation, gender studies, feminist geography, gender, bodies, urban sport, urban landscape, representation, symbolism, standards